

République française

Département des Vosges

COMMUNE D'AVRAINVILLE

Séance du 16 novembre 2021

Membres en exercice :	Date de la convocation: 10/11/2021
10	<i>L'an deux mille vingt-et-un et le seize novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Mathieu BAECHLE</i>
Présents : 8	Présents : Mathieu BAECHLE, Michel BETIS, Nathalie CERVEAUX, Pierrette DEFRANCE, Maxime FAIRISE, Michel FORTERRE, Michèle MATHIEU, Maryse NICOLAS
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés: Jean Pierre DEFRANCE par Michel BETIS
Contre: 0	Excusés: Rémi SYLVESTRE
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Maxime FAIRISE

Objet: Consultation du projet Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inférieur (SAGE des GTI) - 2021_034

Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil Municipal la demande de consultation du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inférieur (SAGE des GTI) ainsi que le projet de réponse du collectif Elus :

La CLE (Commission Local de l'Eau) du 16/04/2021 a validé le projet SAGE des GTI.

Par sa délibération N° 2019/08 du 18 octobre 2019, le comité de bassin de l'agence de l'eau Rhin-Meuse préconise aux acteurs locaux une nouvelle solution pour le SAGE de la nappe des Grès du Trias Inférieur secteur de Vittel. Cette nouvelle solution ne fait plus intervenir des ressources non locales, c'est-à-dire hors du secteur Sud-ouest.

Le comité de bassin a ainsi voté à l'unanimité les 5 principes directeurs suivant d'un nouveau scénario.

- **Principe n°1 : Donner la priorité à la satisfaction des besoins en eau potable des populations à partir des seules ressources locales**, en intégrant les potentialités du gîte B (masse d'eau FRGC106 – Muschelkalk) et C (masse d'eau FRGC 104 – GTI) compatibles avec cet usage.

- **Principe n°2 : Recouvrir les capacités naturelles de régénération du gîte C de la ZRE (Zone de Répartition des Eaux) au plus tard en 2027 en limitant à cette échéance les prélèvements annuels en deçà de sa recharge naturelle.**

- **Principe n°3 : Définir des objectifs très ambitieux de réduction des consommations d'eau (tous usages) et leur trajectoire d'ici 2027, en projetant de meilleurs rendements des réseaux AEP (Alimentation en Eau Potable), une plus grande sobriété des activités industrielles et une sensibilisation large aux économies d'eau.**

- **Principe n°4 : Gérer les prélèvements dans une approche multi-gîtes (A, B et C) de la manière la plus rationnelle possible, conformément aux 3 premiers principes, et en tenant compte des effets du dérèglement climatique et des besoins en eau optimisés des différents usagers.**

- **Principe n°5 : Afin de suivre l'impact des prélèvements sur les différents aquifères sollicités, constituer un observatoire des pressions et des niveaux piézométrique, confié à un opérateur indépendant et animé par la CLE.**

Monsieur le Maire donne lecture du constat fait par le collectif d'élus:

Nous constatons que le projet de SAGE validé par la CLÉ n'est pas conforme avec les principes énoncés par le comité de bassin de l'agence de l'eau. Exemple, pourquoi parler d'interconnexion avec la nappe secteur Nord ? Le CB indique dans le principe N° 1 « à partir des seules ressources locales ».

Comme le précise clairement le principe N°1 de la délibération du comité de bassin « : **Donner la priorité à la satisfaction des besoins en eau potable des populations à partir des seules ressources locales** » en complément le principe n°3 s'impose à nous « **une plus grande sobriété des activités et une sensibilisation large aux économies d'eau** » pourquoi ne pas limiter clairement les prélèvements en instaurant des quotas ? comme le précise le principe n°2 « **Recouvrir les capacités naturelles de régénération du gîte C de la ZRE (Zone de Répartition des Eaux) au plus tard en 2027 en limitant à cette échéance les prélèvements annuels en deçà de sa recharge naturelle.** »

Si l'objectif fixé n'est pas atteint en 2027... que se passe-t-il ?? **En conclusion, dans l'état actuel des propositions nous ne pouvons valider certains choix de la CLE.**

Monsieur le Maire précise que l'absence de réponse avant le 20/11/2021 vaudra avis favorable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **De ne pas approuver** le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inférieur (SAGE des GTI)
- **Demande à Monsieur le Maire d'en informer la CLE** (Commission Locale de l'Eau de la décision du Conseil Municipal)

Fait à AVRAINVILLE, le 16 novembre 2021

Michel FORTERRE

Maire de AVRAINVILLE



République Française
Département des Vosges



Délibération du Conseil municipal de Bainville-aux-Saules Séance du 07 octobre 2021

Date de la Convocation 12 juillet 2021	L'an deux mil vingt et un le 07 octobre à vingt heures trente le Conseil Municipal de Bainville aux Saules, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de NOEL Gérald
Date d'affichage de la présente 11 octobre 2021	
Nombre de Conseillers : En exercice : 10 Présents : 8 Absents : 0 Pouvoirs : 1 Votants : 9	Étaient présents : GERARD Cédric, LAROCHE Romain, LUKASCZYK Jean-Claude, LUKASCZYK Michelle, MATHEY Annick, MULOT Hélène, NOEL Gérald, NOEL Jean-Paul Étaient absent excusé et représenté : PIERROT Stéphane représenté par M. NOEL Jean-Paul Était Absent non excusé : ALEXANDRE Christophe Secrétaire de séance : LUKASCZYK Jean-Claude

Objet : Réponse au projet du SAGE des GTI validé par la CLE : 08/05/2021

Après avoir pris connaissance du projet de SAGE des GTI validé par la CLE (Commission Local de l'Eau) du 16 avril 2021, nous souhaitons vous faire part des remarques suivantes.

En effet, par sa délibération N° 2019/08 du 18 octobre 2019, le comité de bassin de l'agence de l'eau Rhin-Meuse préconise aux acteurs locaux une nouvelle solution pour le SAGE de la nappe des Grès du Trias Inferieur secteur de Vittel. Cette nouvelle solution ne fait plus intervenir des ressources non locales, c'est-à-dire hors du secteur Sud-ouest.

Le comité de bassin a ainsi voté à l'unanimité les 5 principes directeurs suivant d'un nouveau scénario.

- Principe n°1 : **Donner la priorité à la satisfaction des besoins en eau potable des populations à partir des seules ressources locales**, en intégrant les potentialités du gîte B (masse d'eau FRGC106 – Muschelkalk) et C (masse d'eau FRGC 104 – GTI) compatibles avec cet usage.
- Principe n°2 : **Recouvrir les capacités naturelles de régénération du gîte C de la ZRE (Zone de Répartition des Eaux) au plus tard en 2027 en limitant à cette échéance les prélèvements annuels en deçà de sa recharge naturelle.**
- Principe n°3 : Définir des objectifs très ambitieux de réduction des consommations d'eau (tous usages) et leur trajectoire d'ici 2027, en projetant de meilleurs rendements des réseaux AEP (Alimentation en Eau Potable), **une plus grande sobriété des activités industrielles et une sensibilisation large aux économies d'eau.**
- Principe n°4 : Gérer les prélèvements dans une approche multi-gîtes (A, B et C) de la manière la plus rationnelle possible, conformément aux 3 premiers principes, et en tenant compte des effets du dérèglement climatique et des besoins en eau optimisés des différents usagers.
- Principe n°5 : Afin de suivre l'impact des prélèvements sur les différents aquifères sollicités, constituer un observatoire des pressions et des niveaux piézométrique, confié à un opérateur indépendant et animé par la CLE.

Nous constatons que le projet de SAGE validé par la CLE n'est pas conforme avec les principes énoncés par le comité de bassin de l'agence de l'eau. Exemple, pourquoi parler d'interconnexion avec la nappe secteur Nord ? Le CB indique dans le principe N° 1 « à partir des seules ressources locales ».

Comme le précise clairement le principe N°1 de la délibération du comité de bassin « **: Donner la priorité à la satisfaction des besoins en eau potable des populations à partir des seules ressources locales** » en complément le principe n°3 s'impose à nous « **une plus grande sobriété des activités et une sensibilisation large aux économies d'eau** » pourquoi ne pas limiter clairement les prélèvements en instaurant des quotas ? comme le précise le principe n°2 « **Recouvrer les capacités naturelles de régénération du gîte C de la ZRE (Zone de Répartition des Eaux) au plus tard en 2027 en limitant à cette échéance les prélèvements annuels en deçà de sa recharge naturelle.** »

Si l'objectif fixé n'est pas atteint en 2027... que se passe-t-il ?? **En conclusion, dans l'état actuel des propositions nous ne pouvons valider certains choix de la CLE.**

Pour, extrait conforme conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Préfecture,



Géraud NOEL

GERALD NOEL
2021.11.18 18:06:20 +0100
Ref:20211118_175801_1-1-O
Signature numérique
Le Maire



Mairie de BAYECOURT

121, Rue d'Alsace

88150 BAYECOURT

Monsieur le Président du Conseil
Départemental des VOSGES

8, rue de la préfecture

88088 EPINAL CEDEX 9

Objet: Consultation sur le projet du SAGE des GTI

Monsieur Le Président,

Au nom des élus du conseil municipal de BAYECOURT, je vous fais part de mon soutien au Collectif de Elus de Bainville au Saulés et demandé que le projet SAGE des GTI, validé par la Commission Locale de l'Eau du 16 avril 2021, respecte les 5 principes directeurs du comité de bassin Rhin Meuse décidés par délibération N°2019/08 du 18 octobre 2019.

Je vous remercie de prendre en considération notre position sur ce projet et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses Salutations.

Le Maire de BAYECOURT

Gilbert FRANÇOIS



AUROY Valérie

De: SAGE GTI
Envoyé: lundi 22 novembre 2021 07:46
À: AUROY Valérie
Objet: TR: Soutien
Pièces jointes: COURRIER PDF SAGE-04-11-2021.pdf

Anne JEANGORGES

▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼

[CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES](#)

Direction de l'Attractivité des Territoires

De : Mairie Begnécourt <mairie.begnecourt@wanadoo.fr>
Envoyé : samedi 20 novembre 2021 11:04
À : SAGE GTI <sagegti@vosges.fr>
Objet : Soutien

Cette proposition de texte me convient totalement .

Fabien GUERICOLAS , Maire de Begnécourt

OBJET : Consultation du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inferieur (SAGE des GTI)

Après avoir pris connaissance du projet de SAGE des GTI validé par la CLE (Commission Local de l'Eau) du 16 avril 2021, nous souhaitons vous faire part des remarques suivantes.

En effet, par sa délibération N° 2019/08 du 18 octobre 2019, le comité de bassin de l'agence de l'eau Rhin-Meuse préconise aux acteurs locaux une nouvelle solution pour le SAGE de la nappe des Grès du Trias Inferieur secteur de Vittel. Cette nouvelle solution ne fait plus intervenir des ressources non locales, c'est-à-dire hors du secteur Sud-ouest.

Le comité de bassin a ainsi voté à l'unanimité les 5 principes directeurs suivant d'un nouveau scénario.

- **Principe n°1** : Donner la priorité à la satisfaction des besoins en eau potable des populations à partir des seules ressources locales, en intégrant les potentialités du gîte B (masse d'eau FRGC106 – Muschelkalk) et C (masse d'eau FRGC 104 – GTI) compatibles avec cet usage.

- **Principe n°2** : Recouvrir les capacités naturelles de régénération du gîte C de la ZRE (Zone de Répartition des Eaux) au plus tard en 2027 en limitant à cette échéance les prélèvements annuels en deçà de sa recharge naturelle.

- **Principe n°3** : Définir des objectifs très ambitieux de réduction des consommations d'eau (tous usages) et leur trajectoire d'ici 2027, en projetant de meilleurs rendements des réseaux AEP (Alimentation en Eau Potable), une plus grande sobriété des activités industrielles et une sensibilisation large aux économies d'eau.

- **Principe n°4** : Gérer les prélèvements dans une approche multi-gites (A, B et C) de la manière la plus rationnelle possible, conformément aux 3 premiers principes, et en tenant compte des effets du dérèglement climatique et des besoins en eau optimisés des différents usagers.

- **Principe n°5** : Afin de suivre l'impact des prélèvements sur les différents aquifères sollicités, constituer un observatoire des pressions et des niveaux piézométrique, confié à un opérateur indépendant et animé par la CLE.

Nous constatons que le projet de SAGE validé par la CLE n'est pas conforme avec les principes énoncés par le comité de bassin de l'agence de l'eau. Exemple, pourquoi parler d'interconnexion avec la nappe secteur Nord ? Le CB indique dans le principe N° 1 « à partir des seules ressources locales ».

Comme le précise clairement le principe N°1 de la délibération du comité de bassin « : Donner la priorité à la satisfaction des besoins en eau potable des populations à partir des seules ressources locales » en complément le principe n°3 s'impose à nous « une plus grande sobriété des activités et une sensibilisation large aux économies d'eau » pourquoi ne pas limiter clairement les prélèvements en instaurant des quotas ? comme le précise le principe n°2 « Recouvrir les capacités naturelles de régénération du gîte C de la ZRE (Zone de Répartition des Eaux) au plus tard en 2027 en limitant à cette échéance les prélèvements annuels en deçà de sa recharge naturelle. »

Si l'objectif fixé n'est pas atteint en 2027... que se passe-t-il ?? En conclusion, dans l'état actuel des propositions nous ne pouvons valider certains choix de la CLE.

Exprimez vous par courrier ou délibération.



CLE DU SAGE GTI
Conseil Départemental Des Vosges
Direction de l'Attractivité du Territoire
Service Environnement
8 rue de la Préfecture
88088 Epinal Cédex 09

Contrexéville, le 19 novembre 2021

Objet : Délibération du Conseil Municipal de Contrexéville séance du 16 novembre 2021-Projet SAGE des GTI
Nos Réf. : AL/CW

BORDEREAU D'ENVOI			
N°	DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
1	-Délibération du Conseil Municipal de Contrexéville Séance du 16 novembre 2021-Projet SAGE des GTI	01	• 1 exemplaire signé pour attribution Bonne réception

Le Maire,
Luc GERECKE
Vice-Président de la Communauté de Communes Terre d'Eau





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT DE NEUFCHÂTEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 10 novembre 2021

Séance du 16 novembre 2021

Nombre de conseillers :

Elus : 23

En exercice : 23

Présents : 19

Procurations : 3 pouvoirs

Excusé : 1

Absent non excusé : 0

Votants : 22

Le Conseil Municipal de la Ville de CONTREXEVILLE, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'Honneur de la Mairie, sous la présidence de Madame Véronique PERUSSAULT, Premier Adjoint.

Présents : Stéphanie BRENIER, Marlène CHAVES-DOS SANTOS, Thierry DANÉ, Jacques FERRARI, Florence GALAND-REINE, Johanna GOULAIN, Jean-Marie HENRIOT, Rui HENRIQUES, Alain HENRY, Arlette JAWORSKI, Nicolas KOENIG, Anne-Sophie LEHMANN, Philippe LEVIEUX, Pascal MILLOT, Véronique PERUSSAULT, Aline POIREL, Pascal RAFFA, Philippe RAGOT, Corinne TONDI

Absents ayant donné pouvoir : Evelyne CAPELLI par Jacques FERRARI, Jean-Marc DELUZE par Johanna GOULAIN, Luc GERECKE par Véronique PERUSSAULT

Absent excusé : Philippe LHUILLIER

Madame Marlène CHAVES-DOS SANTOS a été élue **secrétaire de séance**.

de **161121_03**

Projet de SAGE des GTI – Avis du conseil municipal

Mme GOULAIN, conseillère déléguée à l'environnement et au développement durable rappelle à l'assemblée La nappe des Grès du Trias inférieur (GTI) est exploitée par différentes catégories d'usagers pour leur consommation en eau. Une partie de cette nappe, appelée zone Sud-Ouest, dans laquelle notamment Contrexéville pompe son eau potable, est en déficit quantitatif : les prélèvements annuels y sont supérieurs à la recharge de la nappe. Cette recharge annuelle est de 2,1 millions de m³. En 2010, les usagers de l'eau en consommaient 3,3 millions de m³ et en 2019, la consommation s'élevait à 2,6 millions de m³. L'effort doit donc se poursuivre pour atteindre au moins les 2,1 millions de m³ permettant l'équilibre entre recharge et prélèvements annuels dans cette nappe.

Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) a été sollicité afin de palier à ce déséquilibre quantitatif et sa rédaction vient d'être finalisée avec l'objectif suivant : « le retour au bon état quantitatif de la nappe des Grès du Trias inférieur au plus tard en 2027 ».

Le projet de SAGE des GTI a été adopté par la Commission Locale de l'Eau en avril 2021 et est constitué des documents suivants :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et ses annexes
- Le règlement contenant 2 règles
- L'évaluation environnementale ainsi qu'un résumé non technique de cette évaluation

Le Conseil Départemental, structure porteuse du SAGE des GTI, sollicite dans un courrier du 25 juin 2021, l'avis de la commune de Contrexéville sur le PAGD et le règlement du SAGE. Cet avis doit parvenir à la Commission Locale de l'Eau avant le 20 novembre prochain.

Le PAGD donne un cadrage des actions à mener pour tous les usagers par le biais de 14 dispositions complétées par 2 règles dans le règlement qui sont les suivantes :

- règle n°1 : Partager la ressource en répartissant les volumes disponibles

Objectif de répartition par usages : « domestiques et assimilés » et « industriels » avec priorité donnée à l'alimentation en eau potable.

Les modalités de répartition des 2,1 millions de m³ pour le secteur Sud-Ouest en 2027 sont fixées par catégories de la façon suivante :

Secteur	Usage domestique		Usage industriel	
Sud-Ouest	55 %	1,155 Mm ³ /an	45 %	0,945 Mm ³ /an
Nord	80 %	1,28 Mm ³ /an	20 %	0,32 Mm ³ /an

- règle n°2 : Gérer les nouvelles autorisations de prélèvement

Les dispositions impliqueront notamment pour Contrexéville :

- l'amélioration du rendement du réseau de distribution de l'eau potable
- la mise en place d'un dispositif d'économies d'eau à destination de l'ensemble des usagers publics
- la réalisation de campagnes de sensibilisation aux économies d'eau à mener vers différents publics
- la réflexion sur des solutions de substitution de ressources

L'ensemble des documents sur lequel est sollicité l'avis de la commune est consultable sur le site du SAGE des GTI, onglet « ressource », documents du SAGE. L'adresse du site internet permettant d'y accéder est la suivante : <https://sagegti.vosges.fr/>

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer afin d'émettre son avis sur le PAGD et le règlement de ce projet de SAGE des GTI.

Vu l'avis favorable émis par la commission Eau et Développement Durable réunie le mardi 9 novembre 2021, faisant état d'une réserve sur l'objectif du niveau de rendement à 90% qui lui paraît inatteignable dans les délais impartis,

Le Conseil Municipal,
après avoir ouï l'exposé de la conseillère déléguée,
après en avoir délibéré,
à la majorité des voix,

MM. Thierry DANÉ, Alain HENRY, Pascal MILLOT, Arlette JAWORSKI, ayant voté CONTRE, du fait d'un manque d'informations préalables nécessaires à la maîtrise du sujet et de délais trop courts pour cette prise de décision,

M. Jean-Marie HENRIOT s'étant abstenu,

émet un avis favorable sur le PAGD et le règlement du projet de SAGE des GTI, avec la réserve suivante : l'objectif du niveau de rendement à 90% paraît inatteignable dans les délais impartis.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.


Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie.

Pour extrait certifié conforme,
Luc GERECKE, maire,



LUC GERECKE
2021.11.17 14:16:20 +0100
Ref:20211117_140201_1-2-O
Signature numérique
le Maire

LUC GERECKE


Département des Vosges
Arrondissement de Neufchâteau
Canton de Vittel



Commune de Domjulien

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24 Septembre 2021 à 20 h 30

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GUILGOT Michel, Maire.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nancy (54) dans les 2 mois suivant sa publication.

CONSEIL MUNICIPAL Total des membres : **11** En exercice : **11** Présents ou représentés : **11**

REUNION

Présents : Tous les membres sauf
Absence(s) excusée(s) : GUIDAT Claudine, GROSSIER Vincent et PERRY Philippe
Pouvoir(s) : GUIDAT Claudine à LURASCHI Gilles,
GROSSIER Vincent à GADAUT Véronique
PERRY Philippe à GUILGOT Michel
Secrétaire de séance nommé(e) : GUIDAT Claudine

Date de convocation : 18/09/2021

Date d'affichage : 28/09/2021

OBJET DE LA DELIBERATION

Avis sur le projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la nappe des Grès du Trias Inférieur (GTI) Délibération n°31/2021

VOTE : POUR 9 – CONTRE 0 – ABSTENTION 2 /11 VOIX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'ensemble du dossier déposé pour la consultation sur le projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la nappe des Grès du Trias Inférieur (GTI).

Le SAGE vient fixer des règles et des dispositions pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, la préservation des milieux aquatiques, la réduction des risques et la valorisation de la présence de l'eau sur le territoire.

Ce schéma se concrétise principalement dans 2 documents :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD),
- Le Règlement.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de :

EMETTRE un avis favorable sur le projet de SAGE de la nappe GTI.

Le Maire
GUILGOT Michel

Michel GUILGOT

Michel GUILGOT
2021.09.28 17:33:20 +0200
Ref:20210928_173002_1-1-O
Signature numérique
Le Maire

Anne JEANGORGES



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES

Direction de l'Attractivité des Territoires

De : MAIRIE DE DOMMARTIN LES VALLOIS <dommartin88260@orange.fr>

Envoyé : lundi 15 novembre 2021 10:52

À : SAGE GTI <sagegti@vosges.fr>

Cc : Pascal LELARGE (Maire) <lelarge.pascal@orange.fr>; MARIE ODILE LEJEUNE (Adjoint) <lejeune.mo88@gmail.com>

Objet : AVIS CONCERTATION

Bonjour,

Nous accusons réception de la présentation du projet du SAGE-GTI.

Après concertation, les élus de la commune de Dommartin les Vallois donne un avis favorable à ce projet.

Vous souhaitant une bonne réception de cette information.

Cordialement

Linda LEPRETRE, secrétaire

Permanence Mairie Lundi et Jeudi 8h30 - 12h30

dommartin88260@orange.fr

03.29.07.53.83



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Vosges

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GEMMELAINCOURT

Séance du 28 Octobre 2021

L'an deux mil vingt et un et le vingt-huit octobre à 20 heures, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en réunion extraordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de MOUGINOT Alexandre.

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11 En exercice : 09 Qui ont pris part à la délibération : 09

Etaient présents : BRULE Benoît, CROISIER Benjamin, GARDEUX Agnès, HUMBLOT Frédéric, LAURENT Marielle, LASSEUX Bertrand, MARLAUD Eddy et MOUGINOT Alexandre.

Etai(en)t absent(s) excusé(s) : HOMMAGE Danièle

Etai(en)t absent(s) : /

A donné pouvoir : HOMMAGE Danièle à BRULE Benoît

Date de la convocation : 22/10/2021

Date d'affichage : 29/10/2021

A été nommé secrétaire de séance : BRULE Benoît

Voix pour : 01

Voix contre : 0

Abstention : 08

OBJET DE LA DELIBERATION

Avis sur le projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la nappe des Grès du Trias Inférieur (GTI)

Délibération n°52/2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'ensemble du dossier déposé pour la consultation sur le projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la nappe des Grès du Trias Inférieur (GTI).

Le SAGE vient fixer des règles et des dispositions pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, la préservation des milieux aquatiques, la réduction des risques et la valorisation de la présence de l'eau sur le territoire.


Ce schéma se concrétise dans 2 documents :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD),
- Le Règlement.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de :

DE S'ABSTENIR de donner leur avis sur le projet de SAGE de la nappe GTI

Le Maire,
MOUGINOT Alexandre



Alexandre MOUGINOT

ALEXANDRE MOUGINOT
2021.11.03 20:05:06 +0100
Ref:20211103_200005_1-1-O
Signature numérique
le Maire

AUROY Valérie

De: Deborah GALMICHE <mairie.hagecourt@orange.fr>
Envoyé: vendredi 19 novembre 2021 18:13
À: SAGE GTI
Cc: eluscollectif
Objet: Consultation du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inferieur
Pièces jointes: Courrier sage-gti-19-11-2021.pdf

Veillez trouver ci-joint, notre réponse à la consultation de projet SAGE GTI

Cordialement.

Le Premier Adjoint
Gael Gaudé

Deborah Galmiche

Secrétaire de Mairie
210 Rue du haut de la Moise
88270 Hagecourt
TEL: 03.29.37.30.52.
Permanences Mairie : Mardi 13h-17h et Jeudi 8h-12h

[Hagecourt Online](#)

MAIRIE D' HAGECOURT

210, rue du Haut de la Moise

88270 HAGÉCOURT Vosges

tel: 03 29 37 30 52

contact: maire.hagecourt@gmail.com

Secrétariat ouvert les Mardi après midi et Jeudi matin

OBJET : Consultation du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inférieur (SAGE des GTI)

Après avoir pris connaissance du projet de SAGE des GTI validé par la CLE (Commission Local de l'Eau) du 16 avril 2021, nous souhaitons vous faire part des remarques suivantes.

En effet, par sa délibération N° 2019/08 du 18 octobre 2019, le comité de bassin de l'agence de l'eau Rhin-Meuse préconise aux acteurs locaux une nouvelle solution pour le SAGE de la nappe des Grès du Trias Inférieur secteur de Vittel. Cette nouvelle solution ne fait plus intervenir des ressources non locales, c'est-à-dire hors du secteur Sud-ouest.

Le comité de bassin a ainsi voté à l'unanimité les 5 principes directeurs suivant d'un nouveau scénario.

- **Principe n°1** : Donner la priorité à la satisfaction des besoins en eau potable des populations à partir des seules ressources locales, en intégrant les potentialités du gîte B (masse d'eau FRGC106 – Muschelkalk) et C (masse d'eau FRGC 104 – GTI) compatibles avec cet usage.

-**Principe n°2** : Recouvrir les capacités naturelles de régénération du gîte C de la ZRE (Zone de Répartition des Eaux) au plus tard en 2027 en limitant à cette échéance les prélèvements annuels en deçà de sa recharge naturelle.

-**Principe n°3** : Définir des objectifs très ambitieux de réduction des consommations d'eau (tous usages) et leur trajectoire d'ici 2027, en projetant de meilleurs rendements des réseaux AEP (Alimentation en Eau Potable), **une plus grande sobriété des activités industrielles et une sensibilisation large aux économies d'eau.**

-**Principe n°4** : Gérer les prélèvements dans une approche multi-gites (A, B et C) de la manière la plus rationnelle possible, conformément aux 3 premiers principes, et en tenant compte des effets du dérèglement climatique et des besoins en eau optimisés des différents usagers.

-**Principe n°5** : Afin de suivre l'impact des prélèvements sur les différents aquifères sollicités, constituer un observatoire des pressions et des niveaux piézométrique, confié à un opérateur indépendant et animé par la CLE.

Nous constatons que le projet de SAGE validé par la CLE n'est pas conforme avec les principes énoncés par le comité de bassin de l'agence de l'eau. Exemple, pourquoi parler d'interconnexion

avec la nappe secteur Nord ? Le CB indique dans le principe N° 1 « à partir des seules ressources locales ».

Comme le précise clairement le principe N°1 de la délibération du comité de bassin « : **Donner la priorité à la satisfaction des besoins en eau potable des populations à partir des seules ressources locales** » en complément le principe n°3 s'impose à nous « **une plus grande sobriété des activités et une sensibilisation large aux économies d'eau** » pourquoi ne pas limiter clairement les prélèvements en instaurant des quotas ? comme le précise le principe n°2 « **Recouvrir les capacités naturelles de régénération du gîte C de la ZRE (Zone de Répartition des Eaux) au plus tard en 2027 en limitant à cette échéance les prélèvements annuels en deçà de sa recharge naturelle.** »

Si l'objectif fixé n'est pas atteint en 2027... que se passe-t-il ?? **En conclusion, dans l'état actuel des propositions nous ne pouvons valider certains choix de la CLE.**

Commune de Hagécourt

Le Premier Adjoint



Gael Gaudé

AUROY Valérie

De: SAGE GTI
Envoyé: lundi 22 novembre 2021 07:48
À: AUROY Valérie
Objet: TR: Positionnement de la commune de Lignéville, avis concernant le projet SAGE des GTI :
Pièces jointes: Rapport 19-125 LIGNEVILLE CR TRAVAUX COMPLEMENTAIRES RECAPTAGE SOURCE BELLE FONTAINE.pdf
Importance: Faible

Anne JEANGORGES



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES

Direction de l'Attractivité des Territoires

De : Gilbert Bogard <gilbertbogard-ligneville@outlook.fr>
Envoyé : vendredi 19 novembre 2021 15:05
À : SAGE GTI <sagegti@vosges.fr>
Cc : - COMMUNE DE LIGNEVILLE <mairieligneville@orange.fr>; eluscollectif@gmail.fr; Alain ROUSSEL <alain.rousseau88@wanadoo.fr>
Objet : Positionnement de la commune de Lignéville, avis concernant le projet SAGE des GTI :
Importance : Faible

Mesdames, Messieurs les membres de la CLE et du SAGE :

Le maire de Lignéville et son conseil considère ne pas avoir la capacité technique et le recul nécessaire sur ce dossier pour une prise de position ferme sur l'adoption du nouveau schéma. Pour autant à la lecture du projet et pour donner suite à une présentation synthétique du projet lors de la conférence des maires de la CCVCSO à Monthureux sur Saône le 25 septembre 2021, le schéma semble cohérent et très ambitieux. En ce qui nous concerne, deux interrogations subsistent :

- Les interconnexions sont-elles toujours de mise, oui ou non et à quel(s) niveau(x) ?
- Lignéville alimentant sa population par de l'eau de surface puisée dans le gîte A, la mise en place de futurs forages sur ce même gîte, pour équilibrer la ressource générale, nous amène à penser que ces travaux pourraient fragiliser nos installations de captage.

Depuis quelques années, la commune en accord avec le bassin Rhin Meuse a mis en place un plan pluriannuel de travaux pour sécuriser sa ressource propre. Il ne s'agirait pas que cette action qui a permis à Lignéville de pallier les effets des dernières sécheresses devienne inutile et sans mauvais de jeu de mots, que tout le travail encore en cours « tombe à l'eau ».

La validation de notre part, du nouveau schéma et donc conditionnée par l'obtention de réponses précises et rassurantes aux interrogations mentionnées précédemment.

Nous félicitons les membres du SAGE et du collectif élus, du travail fourni dans ce dossier et les remercions par avance pour les compléments d'informations attendus.

En pj, le rapport concernant nos derniers travaux de sécurisation de la ressource (phase 2 sur 6) que je vous invite à lire, qui est très complet et qui résume clairement notre situation et notre fragilité de captation de la ressource.

Très cordialement,

Gilbert BOGARD, maire de Lignéville.

Envoyé à partir de Courrier pour Windows



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
VOSGES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MATTAINCOURT
88500

Séance du 01 septembre 2021

Date : 01/09/2021

L'an deux mille vingt et un

Numéro : 64/2021

et le premier septembre

à 18 h 30,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : HURIOT Joris, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Présents : Mesdames MARCHAL LABAYE Christine – TRELAT Janine – ROPA Silvia – LOMBARD Christelle – BERTRAND Mathilde – THOMAS Dominique.

Messieurs HURIOT Joris – GUILLET Francis – VALANCE Jérémy – LIDDELL Loïc – MARLANGEON Brice – MAILLARD Edouard – HURIOT Bruno – VOIRIN Gérard.

Date de la convocation
23/06/2021

Absente : GRANGY Magali (pouvoir à Joris HURIOT).

Secrétaire : MARCHAL LABAYE Christine.

Objet de la délibération

Avis sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inférieur (SAGE GTI)

Le SAGE est un document de planification de la gestion de l'eau sur un territoire concerné. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Il est rédigé par la Commission Locale de l'Eau.

Dans le cas du SAGE GTI, il existe un problème de quantité dans la nappe. Aujourd'hui la nappe des Grès du Trias Inférieur est en déficit par rapport à notre consommation d'eau.

Monsieur le Maire met en évidence les principaux points issus du rapport du 16 avril 2021 qui a été communiqué aux élus municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable au SAGE GTI.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Joris HURIOT

JORIS HURIOT
2021.09.07 14:56:19 +0200
Ref 20210907_143603_1-1-0
Signature numérique
le Maire

Joris HURIOT

République Française
Département VOSGES
Commune de MORVILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/10/2021

Référence
2021/30

L'an 2021 et le 5 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de VOIRIOT Michel, Maire

Objet de la délibération
AVIS SUR LE PROJET DE SAGE DES GTI

Présents : M. VOIRIOT Michel, Maire, MM : GUENIOT Stéphane, ROBIN Claude, ROBIN Dominique, VOIRIOT Francis, VOIRIOT Kévin
Excusé : M. RINIE Julien

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	6	6

A été nommé secrétaire : M. ROBIN Claude

Date de la convocation
28/09/2021

Objet de la délibération : AVIS SUR LE PROJET DE SAGE DES GTI

Date d'affichage

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil municipal du courrier de Madame la Présidente de la Commission Locale de l'Eau les invitant à formuler un avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inférieur (SAGE des GTI).
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable sur ce projet.

Vote
A l'unanimité
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

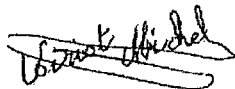
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE NEUFCHATEAU
Le :

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/10/2021
Le Maire
Michel VOIRIOT

Et

Publication ou notification du :



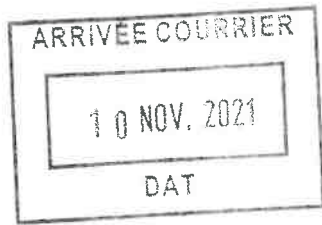
MICHEL VOIRIOT
2021.10.12 10:11:17 +0200
Ref:20211012_100016_1-1-0
Signature numérique
le Maire

Michel VOIRIOT



MAIRIE
de
NONVILLE

Tél/Fax : 03.29.09.34.75
mairie-nonville@wanadoo.fr



NONVILLE le 9 Novembre 2021

CLE du SAGE GTI

Conseil Départemental des Vosges

Direction attractivité du territoire

Service Environnement

8 Rue de la Préfecture

88088 EPINAL CEDEX 09

Objet : Consultation du projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux du trias
Inférieur

Référ : votre lettre du 25 Juin 2021

Madame la Présidente,

Par lettre du 25 Jun 2021 visée ci-dessus, vous m'avez demandé un avis sur le projet d'aménagement et de gestion des eaux de la nappe des grés du trias inférieur.

Comme vous le proposez, je me suis connecté sur le site indiqué afin d'en prendre connaissance.

A l'examen de ce dossier il parait difficile d'émettre un avis mais seulement d'y apporter quelques commentaires. En effet ce dossier de par sa complexité ne peut être selon moi déchiffré valablement que par un spécialiste ou à minima par une personne initiée au projet ;il est cependant source d'inquiétude pour notre collectivité pour l'alimentation en eau du village qui provient des nappes aquifères du périmètre concerné .

Les règles du sage consistent essentiellement je pense à la protection de la ressource et son partage avec la répartition des volumes disponibles ;on ne peut qu'en être satisfait dès lors que nos besoins sont maintenus à l'avenir.

Dans ce cadre, les seuils de prélèvement fixés pour les usagers industriels et domestiques peuvent sans aucun doute être contrôlés. Il en est de même pour les collectivités locales concernées et notamment notre commune qui gère elle-même son réseau. Cependant, il y a d'autres utilisateurs et notamment des agriculteurs. Certaines exploitations parmi les plus importantes procèdent à des forages pour leur besoin en eau. Les profondeurs, les quantités et l'origine des prélèvements ne sont pas toujours connues. Nous n'avons pas connaissance non plus des analyses de la qualité. Ceci peut présenter des risques si des connexions sont réalisées avec le réseau public sans contrôle. Enfin concernant ces prélèvements individuels qui doivent être pris en compte au même titre que les industries, il

serait bon qu'ils soient encadrés et taxés. Ces pratiques impactent directement le budget de la collectivité, laquelle à terme ne disposera plus des moyens financiers pour l'entretien de son réseau avec répercussion à la hausse sur le prix de l'eau facturé aux autres usagers.

Nous demandons enfin que dans ce projet l'ensemble des dispositions prévues permette aux différents acteurs de continuer à utiliser la ressource en eau avec mise en œuvre des mesures nécessaires à son équilibre dans le futur ; il doit permettre également de garantir une alimentation en eau suffisante en quantité et en qualité à notre village.

Avis défavorable à toutes actions qui seraient contraires aux principes édictés dans la présente lettre.

Je vous prie de recevoir Madame la Présidente l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,



Maurice HATIER

COMMUNE D'OFFROICOURT

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Vosges
Arrondissement de Neufchâteau

CANTON : VITTEL L'An deux mil vingt-et-un
Le lundi quinze novembre à 20h00
Le Conseil Municipal de la commune d'Offroicourt étant
Date de convocation : 08/11/2021 assemblée en session ordinaire à la salle communale, après
convocation légale, sous la Présidence de Madame BRABIS
Nathalie,
Date d'affichage : 22/11/2021 Maire.
Nombre de Conseillers : **ETAIENT PRESENTS : Les Conseillers en exercice**
En exercice : 10 Mesdames LAXENAIRE Myriam, ROY Rebecca, THOUVENIN
Présents : 8 Vanessa, Messieurs BRICE Denis, GENAY Nicolas,
Votants : 10 HOCQUARD Michel, et MATHIEU Auguste.

Absences excusées de Mesdames RUER Laurence (procuration à Madame BRABIS Nathalie)
et VAIVRE Émilie (procuration à Monsieur BRICE Denis).

Madame ROY Rebecca est nommée secrétaire de séance.

Délibération n°45/2021 **Avis sur le projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion**
des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inférieur (SAGE des
GTI)

Après avoir consulté les documents du SAGE des GTI,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal EMET un avis favorable au projet du
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inférieur

Abstention : HOCQUARD et MATHIEU

Pour Extrait Conforme,
Fait à Offroicourt, le 15 novembre 2021
Le maire,
Nathalie BRABIS



AUROY Valérie

De: SAGE GTI
Envoyé: jeudi 18 novembre 2021 13:48
À: AUROY Valérie
Objet: TR: consultation SAGE GTI
Pièces jointes: COURRIER PDF SAGE-04-11-2021.docx

Anne JEANGÉORGES



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES

Direction de l'Attractivité des Territoires

De : mairierelanges@wanadoo.fr <mairierelanges@wanadoo.fr>
Envoyé : jeudi 18 novembre 2021 11:04
À : SAGE GTI <sagegti@vosges.fr>
Objet : consultation SAGE GTI

Veillez trouver ci-joint la réponse de la commune de Relanges concernant la consultation du SAGE GTI.

Thiebaut Isabelle

1^{ère} adjointe

mairierelanges@orange.fr

03.29.09.30.84

OBJET : Consultation du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inferieur (SAGE des GTI)

Après avoir pris connaissance du projet de SAGE des GTI validé par la CLE (Commission Local de l'Eau) du 16 avril 2021, nous souhaitons vous faire part des remarques suivantes.

En effet, par sa délibération N° 2019/08 du 18 octobre 2019, le comité de bassin de l'agence de l'eau Rhin-Meuse préconise aux acteurs locaux une nouvelle solution pour le SAGE de la nappe des Grès du Trias Inferieur secteur de Vittel. Cette nouvelle solution ne fait plus intervenir des ressources non locales, c'est-à-dire hors du secteur Sud-ouest.

Le comité de bassin a ainsi voté à l'unanimité les 5 principes directeurs suivant d'un nouveau scénario.

- Principe n°1 : **Donner la priorité à la satisfaction des besoins en eau potable des populations à partir des seules ressources locales**, en intégrant les potentialités du gîte B (masse d'eau FRGC106 – Muschelkalk) et C (masse d'eau FRGC 104 – GTI) compatibles avec cet usage.

-Principe n°2 : **Recouvrir les capacités naturelles de régénération du gîte C de la ZRE (Zone de Répartition des Eaux) au plus tard en 2027 en limitant à cette échéance les prélèvements annuels en deçà de sa recharge naturelle.**

-Principe n°3 : Définir des objectifs très ambitieux de réduction des consommations d'eau (tous usages) et leur trajectoire d'ici 2027, en projetant de meilleurs rendements des réseaux AEP (Alimentation en Eau Potable), **une plus grande sobriété des activités industrielles et une sensibilisation large aux économies d'eau.**

-Principe n°4 : Gérer les prélèvements dans une approche multi-gîtes (A, B et C) de la manière la plus rationnelle possible, conformément aux 3 premiers principes, et en tenant compte des effets du dérèglement climatique et des besoins en eau optimisés des différents usagers.

-Principe n°5 : Afin de suivre l'impact des prélèvements sur les différents aquifères sollicités, constituer un observatoire des pressions et des niveaux piézométrique, confié à un opérateur indépendant et animé par la CLE.

Nous constatons que le projet de SAGE validé par la CLE n'est pas conforme avec les principes énoncés par le comité de bassin de l'agence de l'eau. Exemple, pourquoi parler d'interconnexion avec la nappe secteur Nord ? Le CB indique dans le principe N° 1 « à partir des seules ressources locales ».

Comme le précise clairement le principe N°1 de la délibération du comité de bassin « : **Donner la priorité à la satisfaction des besoins en eau potable des populations à partir des seules ressources locales** » en complément le principe n°3 s'impose à nous « **une plus grande sobriété des activités et une sensibilisation large aux économies d'eau** » pourquoi ne pas limiter clairement les prélèvements en instaurant des quotas ? comme le précise le principe n°2 « **Recouvrir les capacités naturelles de régénération du gîte C de la ZRE (Zone de Répartition des Eaux) au plus tard en 2027 en limitant à cette échéance les prélèvements annuels en deçà de sa recharge naturelle.** »

Si l'objectif fixé n'est pas atteint en 2027... que se passe-t-il ?? Il faudrait prévoir d'éventuelles sanctions pour le non-respect des engagements **En conclusion, dans l'état actuel des propositions nous ne pouvons valider certains choix de la CLE.**

COMMUNE DE REMONCOURT

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Vosges

Date de convocation: L'An deux mil vingt-et-un
28/10/2021 Le jeudi quatre novembre à 18h00
Date d'affichage: Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni
05/11/2021 exceptionnellement au préau des écoles (afin de respecter la
distanciation sociale) sous la présidence de Monsieur
TACQUARD Bernard, Maire.

Nombre de Conseillers : Présents : les conseillers en exercice :
En exercice: 14 CANCEL Maud, DAL MINA Christian, DEMONET Christiane,
Présents : 11 HATIER Emmanuel, HOLL Isabelle, LEMARQUIS Franck,
Votants: 13 MIGUET Pascal, POINSOT Hubert, PREVOT Michaël et
THIEBAUT Pierre.

Absences excusées de CANTERI Elodie, DEVILLARD Delphine (procuration à THIEBAUT Pierre), et LEVEQUE Sonia (procuration à PREVOT Michaël).

Madame DEMONET Christiane est nommée secrétaire de séance.

Délibération n°67/2021 **Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inférieur (SAGE des GTI)**

Monsieur le maire reprend la présidence et passe au point suivant.

Après avoir consulté les documents relatifs au SAGE des GTI,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal EMET à l'unanimité un avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inférieur.

Abstention : MIGUET Pascal

**Pour extrait conforme,
Fait à Remoncourt, le 04 novembre 2021
Le maire,
Bernard TACQUARD**



République française

Département des Vosges

Séance du 06 novembre 2021

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 26/10/2021

Présents : 9

L'an deux mille vingt-et-un et le six novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Gérard BOGARD

Votants: 9

Pour: 7

Contre : 0

Abstention : 2

Présents : Gérard BOGARD, Régis LAURENT, Patrick CHAPELLE, Pascal BEURNE, Alexandre MARTIN, Daniel THIEBAUT, Patrice PEROCCHI, Emmanuel MOREL, Hugo PERREY

Excusés: Agnès CHRISTOPHE, Pierre CHRISTOPHE

Absents:

Secrétaire de séance: Pascal BEURNE

Objet: SAGE GTI - DE_2021_037

Vu le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inférieur (SAGE - GTI),

Vu la consultation des documents,

Le conseil municipal de la commune de Sans Vallois, se dit favorable au projet comme présenté par :

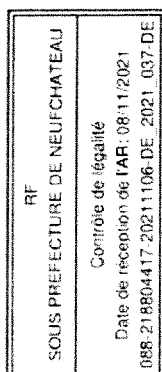
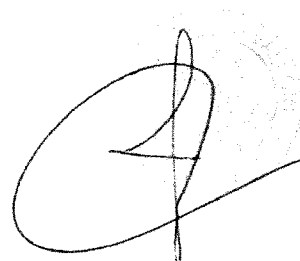
7 voix pour

2 voix en abstention

Fait à Sans Vallois, le 08 novembre 2021

Pour extrait conforme

Le Maire Gérard BOGARD



République Française
Département VOSGES
COMMUNE DE VAUDONCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/11/2021

Référence
2021/36

Objet de la délibération
AVIS SUR LE PROJET DE SAGE DES GTI

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Date de la convocation
10/11/2021

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2021 et le 17 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de Jérôme NICOLAS, Maire.

Présents : Mmes : CRETENYOY Laurence, NICOLAS Carine, OBERLING Emilie, MM : COIN Nicolas, COLLIN Gilles, COMESSE Didier, HALTEBOURG Patrice, LELORRAIN Jean-Charles, NICOLAS Jérôme, VOINSON Yannick

Excusée : Mme NOWAK Nathalie

A été nommée secrétaire : Mme CRETENYOY Laurence

Objet de la délibération : AVIS SUR LE PROJET DE SAGE DES GTI

Le Conseil Départemental sollicite l'avis de la commune sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Nappe des Grès du Trias Inférieur.

En effet, la commune de Vaudoncourt est alimentée en eau potable par le Syndicat des Eaux de Bulgnéville, puisant son eau dans cette ressource. Compte tenu du déséquilibre quantitatif de cette nappe (les prélèvements annuels étant supérieurs à la recharge), ce document a été élaboré avec l'objectif suivant : « **Le retour au bon équilibre de la nappe des Grès du Trias Inférieur au plus tard en 2027** ».

Après avoir pris connaissance du règlement et des dispositions permettant d'atteindre cet objectif, et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de SAGE des GTI.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdit.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 24/11/2021
Le Maire
Jérôme NICOLAS

JEROME NICOLAS
2021.11.24 19:10:11 +0100
Ref:20211124_190401_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Jérôme NICOLAS

**SYNDICAT MIXTE
DU SCOT DES VOSGES CENTRALES
Délibération du Comité Syndical N° 18 /2021
Séance du 5 octobre 2021**

Membres titulaires : 134
Présents votants : 87
Dont suppléants : 4
Procurations : 8
Excusés : 17
Absents : 22
Suffrages exprimés : 95
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 95
Adopté : unanimité

Le Comité Syndical, convoqué le 29 septembre 2021 conformément à la loi s'est réuni en séance publique au centre culturel Paul Perrin à NOMEXY à 18h00, sous la Présidence de Monsieur Michel Heinrich

Secrétaire de séance : Madame Nathalie Babouhot

**PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE LA NAPPE
DES GRES DU TRIAS INFERIEUR (SAGE de la nappe des GTI)**

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Grès du Trias Inférieur (GTI) est en cours d'élaboration depuis 2011 et concerne 191 communes du Département des Vosges dont 88 sont membres du SCoT des Vosges Centrales.

La nappe des GTI présente un déficit de plus d'un million de m³/an. Le Schéma a été lancé en vue de rétablir un équilibre entre les volumes prélevés et la recharge naturelle de la nappe des GTI tout en pérennisant l'alimentation en eau potable des populations et en répondant aux enjeux économiques du territoire.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a validé le projet de SAGE le 16 avril 2021 et soumet pour avis au Syndicat du SCoT.

Quand le SAGE sera exécutoire le SCoT aura trois ans pour se mettre en compatibilité le cas échéant.

Le Comité Syndical,

Entendu le rapport de présentation du SAGE, et après délibération, DECIDE :

- d'émettre un avis favorable au projet de SAGE soumis pour consultation.



**Fait et délibéré,
A Nomexy, le 5 octobre 2021
Le Président, Michel Heinrich**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES

VOSGES

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
26	26	25

Date de la convocation :

15 octobre 2021

Date d'affichage :

15 octobre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DU SYNDICAT DES EAUX DE BULGNEVILLE
ET DE LA VALLEE DU VAIR

Séance du 21 octobre 2021

L'an deux mille vingt-et-un

et le vingt-et-un octobre

à 20 heures 00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Communauté de Communes Terre d'Eau à BULGNEVILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard MANGIN.

Ont signé : tous les délégués présents

Objet : **Avis Projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias inférieur (SAGE des GTI)**

Réf : délib. 13- 2021

Réf acte 6.4

Monsieur le Président fait part aux délégués présents d'un courrier reçu du Conseil Départemental demandant au Comité Syndical de donner son avis sur le projet de **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias inférieur**.

Il rappelle que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un outil permettant une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, c'est une déclinaison du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) à une échelle locale.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias inférieur (SAGE des GTI) a été identifié comme nécessaire et dont l'objectif est d'équilibrer les volumes prélevés avec la recharge naturelle de la nappe des GTI et de stabiliser les niveaux piézométriques ainsi que de pérenniser l'alimentation en eau potable des populations tout en répondant aux enjeux économiques du territoire.

Il rappelle également que le Conseil Départemental des Vosges est membre observateur de l'association (en tant que structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inférieur).

Le Plan d'Aménagement de Gestion Durable (PAGD) est présenté aux délégués et l'objectif principal est de rééquilibrer le niveau de la nappe d'ici 2027.

Il se compose de 5 objectifs généraux : atteinte de l'équilibre, réduction des consommations, sécuriser l'accès, organiser la gestion durable et développer les connaissances.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Adopter le Projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inférieur (SAGE GTI)

Monsieur FRANQUEVILLE et Madame POYAU votent CONTRE, Messieurs BENOIT (qui a procuration de Mr MOUGENEL), CHEVALLIER, COLLIOT, FOURNEAU (qui a procuration de Mr DEPERNET) GUENIOT, SIMONET et VOIRIOT Michel S'ABSTIENNENT.

Le Président déclare le Projet ADOPTÉ A L'UNANIMITE.

Le Comité donne tout pouvoir au Président pour signer toutes les pièces à intervenir ou à ses Vice-Présidents en cas d'empêchement.

Pour extrait conforme
Le Président,
Jean-Bernard MANGIN

Vote :

Pour : 14

Abstention : 9

Contre : 2



Séance du 23 octobre 2021

Nombres de membres		
En exercice	Présents	Votants
22	13	16

Date de la convocation
18 octobre 2021

Date d'affichage
18 octobre 2021

Objet de la délibération

Délibération n° 20/2021

**DOMAINES DE
COMPETENCES**

ENVIRONNEMENT

**AVIS SUR LE
RAPPORT DU
SCHEMA
D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DES
EAUX DE LA NAPPE
DES GRES DU TRIAS
INFERIEUR (SAGE
GTI)**

L'an Deux Mil vingt et un et le vingt-trois octobre,
à 09 heures 00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu, salle polyvalente de la commune de Dommartin-aux-Bois pour sa séances, sous la présidence de Monsieur Patrick RAMBAUT, Président.

Etaient présents :

CLAUDE Michèle (Commune de Bocquegney)
EURIAT Franck, RAMBAUT Patrick (Commune de Dommartin aux Bois)
GUICHARD Jean-Claude, LAURENT David (Commune de Dompaire)
THOUVENIN David, LEDRAPIER Bertrand (Commune de Fomery)
RETOURNARD Eric, (Commune de Gigney)
TACHET Dominique, BECK Benjamin (Commune de Girancourt)
CORNAGLIA Arnaud (Commune de Gorhey)
DEMARCHE Etienne, RELION Stéphane (Commune de Madonne et Lamerey)

Absents excusés :

BRIOT Emmanuel pouvoir à CORNAGLIA Arnaud
WELKER Michel pouvoir RAMBAUT Patrick
THOMAS Jérôme pouvoir à RETOURNARD Eric

Absents :

VAUTRIN Claude, MAYER Adrien, (Commune de Damas et Bettegney)
MATHIEU Michel, HUEL Hervé (Commune de Hennecourt)
CAYTEL Aurélie, MAIO Vincent (Commune de Mazeley)

M. Etienne DEMARCHE a été nommé secrétaire de séance.

Consultation sur le projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inférieur (SAGE des GTI)

La pérennisation de la ressource en eau doit être une priorité, plus encore aujourd'hui avec le changement climatique et ses conséquences prévisibles sur la recharge des nappes.

Le comité de bassin de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, dans sa délibération 2019/08 du 18 octobre 2019, défini 5 principes :

- Principe n°1 : Donner la priorité à la satisfaction des besoins en eau potable des populations à partir des **seules ressources locales**, en intégrant les potentialités du gîte B (masse d'eau FRGC106 – Muschelkalk) et C (masse d'eau FRGC 104 – GTI) compatibles avec cet usage.

-Principe n°2 : Recouvrir les capacités naturelles de régénération du gîte C de la ZRE (Zone de Répartition des Eaux) au plus tard en 2027 en limitant à cette échéance les prélèvements annuels en deçà de sa recharge naturelle.

-Principe n°3 : Définir des objectifs très ambitieux de réduction des consommations d'eau (tous usages) et leur trajectoire d'ici 2027, en projetant de meilleurs rendements des réseaux AEP (alimentation d'eau potable), une plus grande sobriété des activités industrielles et une sensibilisation large aux économies d'eau.

-Principe n°4 : Gérer les prélèvements dans une approche multi-gîtes (A, B et C) de la manière la plus rationnelle possible, conformément aux 3 premiers principes, et en tenant compte des effets du dérèglement climatique et des besoins en eau optimisés des différents usagers.

-Principe n°5 : Afin de suivre l'impact des prélèvements sur les différents aquifères sollicités, constituer un observatoire des pressions et des niveaux piézométrique, confié à un opérateur indépendant et animé par la CLE (commission locale de l'eau).

Le projet du SAGE des GTI ne respecte pas en totalité ces principes. Pour cette raison,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré ;

A 15 pour, 0 contre, 0 abstention,

Demande une modification du projet pour être en conformité avec les orientations du comité de bassin Rhin-Meuse.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président – Patrick RAMBAUT

Objet de la délibération

Délibération n° 20/2021

**DOMAINES DE
COMPETENCES**

ENVIRONNEMENT

**AVIS SUR LE
RAPPORT DU
SCHEMA
D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DES
EAUX DE LA NAPPE
DES GRES DU TRIAS
INFERIEUR (SAGE
GTI)**



DÉPARTEMENT
DES VOSGES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE NEUFCHÂTEAU

Le 18 novembre 2021

CANTON
DE MIRECOURT

Le Maire

COMMUNE
88270

à

VALLEROY-AUX-SAULES

**Madame la Présidente de la
Commission
Locale de L'Eau du SAGE de la nappe
des Grès du Trias Inférieur**

OBJET : Consultation du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inférieur (SAGE des GTI)

Madame la Présidente,

Après avoir pris connaissance du projet de SAGE des GTI validé par la CLE (Commission Local de l'Eau) du 16 avril 2021, nous souhaitons vous faire part des remarques suivantes.

En effet, par sa délibération N° 2019/08 du 18 octobre 2019, le comité de bassin de l'agence de l'eau Rhin-Meuse préconise aux acteurs locaux une nouvelle solution pour le SAGE de la nappe des Grès du Trias Inférieur secteur de Vittel. Cette nouvelle solution ne fait plus intervenir des ressources non locales, c'est-à-dire hors du secteur Sud-ouest.

Le comité de bassin a ainsi voté à l'unanimité les 5 principes directeurs suivant d'un nouveau scénario.

- **Principe n°1 : Donner la priorité à la satisfaction des besoins en eau potable des populations à partir des seules ressources locales**, en intégrant les potentialités du gîte B (masse d'eau FRGC106 – Muschelkalk) et C (masse d'eau FRGC 104 – GTI) compatibles avec cet usage.

- **Principe n°2 : Recouvrir les capacités naturelles de régénération du gîte C de la ZRE (Zone de Répartition des Eaux) au plus tard en 2027 en limitant à cette échéance les prélèvements annuels en deçà de sa recharge naturelle.**

- **Principe n°3 : Définir des objectifs très ambitieux de réduction des consommations d'eau (tous usages) et leur trajectoire d'ici 2027, en projetant de meilleurs rendements des réseaux AEP (Alimentation en Eau Potable), une plus grande sobriété des activités industrielles et une sensibilisation large aux économies d'eau.**

- **Principe n°4 : Gérer les prélèvements dans une approche multi-gîtes (A, B et C) de la manière la plus rationnelle possible, conformément aux 3 premiers principes, et en tenant compte des effets du dérèglement climatique et des besoins en eau optimisés des différents usagers.**

- **Principe n°5 : Afin de suivre l'impact des prélèvements sur les différents aquifères sollicités, constituer un observatoire des pressions et des niveaux piézométrique, confié à un opérateur indépendant et animé par la CLE.**

Nous constatons que le projet de SAGE validé par la CLE n'est pas conforme avec les principes énoncés par le comité de bassin de l'agence de l'eau. Exemple, pourquoi parler

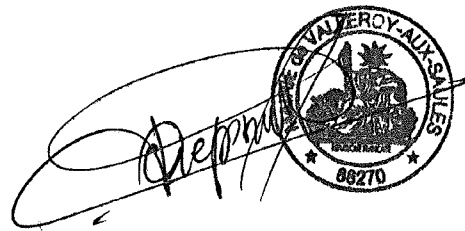
d'interconnexion avec la nappe secteur Nord ? Le CB indique dans le principe N° 1 « à partir des seules ressources locales ».

Comme le précise clairement le principe N°1 de la délibération du comité de bassin « : **Donner la priorité à la satisfaction des besoins en eau potable des populations à partir des seules ressources locales** » en complément le principe n°3 s'impose à nous « **une plus grande sobriété des activités et une sensibilisation large aux économies d'eau** » pourquoi ne pas limiter clairement les prélèvements en instaurant des quotas ? comme le précise le principe n°2 « **Recouvrir les capacités naturelles de régénération du gîte C de la ZRE (Zone de Répartition des Eaux) au plus tard en 2027 en limitant à cette échéance les prélèvements annuels en deçà de sa recharge naturelle.** »

Si l'objectif fixé n'est pas atteint en 2027... que se passe-t-il ??

En conclusion, dans l'état actuel des propositions nous ne pouvons valider certains choix de la CLE.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes cordiales salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Grepinet', is written over a circular official stamp. The stamp features a central emblem with a tree and a building, surrounded by the text 'COMITE DE BASSIN VAL DE SAONE' and the number '88270' at the bottom.

GREPINET Gérard

République Française
Département VOSGES
COMMUNE DE VAUDONCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/11/2021

Référence
2021/36

Objet de la délibération
AVIS SUR LE PROJET DE SAGE DES GTI

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Date de la convocation
10/11/2021

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2021 et le 17 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de Jérôme NICOLAS, Maire.

Présents : Mmes : CRETENOY Laurence, NICOLAS Carine, OBERLING Emilie, MM : COIN Nicolas, COLLIN Gilles, COMESSE Didier, HALTEBOURG Patrice, LELORRAIN Jean-Charles, NICOLAS Jérôme, VOINSON Yannick

Excusée : Mme NOWAK Nathalie

A été nommée secrétaire : Mme CRETENOY Laurence

Objet de la délibération : AVIS SUR LE PROJET DE SAGE DES GTI

Le Conseil Départemental sollicite l'avis de la commune sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Nappe des Grès du Trias Inférieur.

En effet, la commune de Vaudoncourt est alimentée en eau potable par le Syndicat des Eaux de Bulgnéville, puisant son eau dans cette ressource. Compte tenu du déséquilibre quantitatif de cette nappe (les prélèvements annuels étant supérieurs à la recharge), ce document a été élaboré avec l'objectif suivant : « **Le retour au bon équilibre de la nappe des Grés du Trias Inférieur au plus tard en 2027** ».

Après avoir pris connaissance du règlement et des dispositions permettant d'atteindre cet objectif, et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de SAGE des GTI.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdit.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 24/11/2021
Le Maire
Jérôme NICOLAS

JEROME NICOLAS
2021.11.24 19:10:11 +0100
Ref:20211124_190401_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Jérôme NICOLAS

Vittel
la ville

ARRIVEE COURRIER

19 NOV. 2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Vittel, le 16 novembre 2021

D.20211119_0538-6205

1 DEC. 2021

DAT

ARRIVEE COURRIER

19 NOV. 2021

DAP - COURRIER

Madame Régine BEGEL
Présidente de la CLE du SAGE GTI
Direction de l'attractivité des territoires
Conseil Départemental des Vosges
8 rue de la Préfecture
88088 EPINAL Cedex 9

Service Eau
Affaire suivie par Marine DUMONT
Tél : 03.29.08.04.38

Objet : Avis de la commission thématique de la ville de Vittel sur le projet de SAGE des GTI dans l'attente de la prochaine réunion du Conseil Municipal

Madame la Présidente,

La commune de Vittel a été invitée par le Département des Vosges à participer à la consultation sur le projet de SAGE des GTI et l'assemblée délibérante à faire part de ses observations au plus tard le 20 novembre 2021. Vous avez, à ce titre, envoyé un courrier aux collectivités du territoire du SAGE le 25 juin 2021 afin de solliciter leur avis.

La réunion du Conseil Municipal de la ville de Vittel n'étant pas programmée avant le 20 novembre, l'avis sur le projet de SAGE des GTI sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal du jeudi 9 décembre 2021. Une copie de la délibération vous sera adressée à l'issue de cette réunion.

Néanmoins, une commission thématique s'est réunie le mardi 2 novembre 2021 à 17h30 en mairie de Vittel et a émis son avis sur le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement du projet de SAGE des GTI.

Ces documents ayant été étudié, les différentes discussions ont amené à émettre les deux réserves suivantes :

- En ce qui concerne le réseau de distribution d'eau potable, l'atteinte d'un rendement de 90% semble très ambitieux malgré un programme de travaux déjà initié par la commune de Vittel.

En effet, en page 91 du PAGD est inscrit : « Ces objectifs visent l'atteinte d'un rendement minimum de 90 % pour tous les réseaux des communes et groupements intercommunaux prélevant dans la nappe des GTI ; toutefois, par dérogation, afin d'inscrire l'amélioration des rendements dans une trajectoire soutenable pour les collectivités un rendement compris entre 85 % et 90 % pourra être retenu, sous réserve que la collectivité concernée justifie qu'elle met en œuvre des actions d'économies d'eau volontaristes et ambitieuses ».

- Le scénario tendanciel du PAGD indiquant une date de rétrocession des forages appartenant à l'entreprise Nestlé en 2024 ne pourra pas être respecté pour des raisons de procédure et techniques, malgré un processus de rétrocession engagé dès fin 2020 avec Nestlé Waters. D'autre part, le volume de 300 000 m³ en vue de la rétrocession de forages de Nestlé Waters à la ville de Vittel ne pourra être validé que lorsqu'une solution aux problèmes techniques rencontrés sera trouvée et permettra de valider les capacités de production du forage en question.

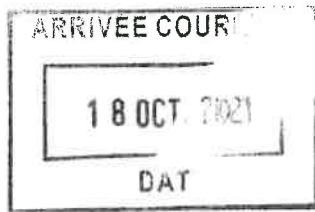
Transmis pour	Info	Attrib
DGS		
DGA		
DAP		
DRH		
DPCDD		
DICOM		
DBF		
DAJA		
DST		
ENSA-PDS		
DAST		
DA		
LUF		
DGA-PDT		
DRP		
DE		
DCSJ		
DAT		

Cette réserve fait référence à la page 63 du PAGD où il est mentionné : « Cette rétrocession s'effectue en contrepartie de l'abandon par la ville de Vittel de sa ressource (captage en fin de vie) dans la nappe des GTI. La réduction des prélèvements dans la nappe des grès est estimée entre 300 000 et 350 000 m³ par an d'ici 2024. »

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

Franck PERRY



Madame la Présidente de la Commission locale de l'eau
CLE du SAGE GTI
Conseil départemental des Vosges
Direction de l'attractivité du territoire
8 rue de la Préfecture
88088 EPINAL Cedex 09

Le Président

Affaire suivie par :
Aurélie WOJCIECHOWSKI

Epinal, le 13 octobre 2021

Objet : SAGE des GTI / Consultation des Assemblées

Madame la Présidente,

Depuis le 20 juillet 2021 et jusqu'au 20 novembre 2021 se déroule, conformément aux articles R.122-21 et R.212-39 du code de l'environnement, la consultation du conseil régional, du conseil départemental, des chambres consulaires, des communes, de leurs groupements compétents, des établissements publics territoriaux de bassins ainsi que des comités de bassins concernés et de l'autorité environnementale.

Dans cette optique, vous m'avez transmis le projet de schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de la nappe des Grès du Trias Inférieur afin que la Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges vous fasse part de son avis.

Mes services ont étudié avec grande attention ce document dont l'objectif est d'équilibrer les volumes prélevés avec la recharge naturelle de la nappe des GTI et de stabiliser les niveaux piézométriques ainsi que de pérenniser l'alimentation en eau potable des populations tout en répondant aux enjeux économiques du territoire.

Tout d'abord, nous nous félicitons de la reconnaissance par vos services des efforts conséquents réalisés par les entreprises afin de faire le meilleur usage possible de la ressource en eau.

Comme vous le rappelez, l'activité économique au sein du périmètre du SAGE GTI se caractérise par une forte présence industrielle et agricole. Les emplois dans l'industrie représentent 20% des emplois (12,1% en moyenne nationale) et les emplois dans le secteur de l'agriculture représentent 7,2% des emplois du territoire (contre 2,6% en moyenne nationale).

Le thermalisme se caractérise par un volume de 50 emplois directs et 200 emplois indirects, pour une fréquentation touristique de plus de 200 000 nuitées par an.

Le territoire compte 5 entreprises de 200 salariés et plus (dont deux de 500 et plus) et 10 entreprises ayant un effectif compris entre 100 et 199 salariés. Elles sont principalement localisées à Vittel, Mirecourt et Charmes.

Les trois principaux utilisateurs industriels sont Nestlé (embouteillage, process industriels et thermalisme), la fromagerie de l'Ermitage (fabrication de fromages et process industriels), dans le secteur sud-ouest et Elivia (abattoirs et conditionnement viande de bœuf) dans le secteur nord.

- *Nestlé Waters* (Vittel et Contrexéville) dispose de ses propres forages dans la nappe des GTI secteur sud-ouest, avec une autorisation de prélèvements de 500 000 m³ (Gîte C), contre 1 000 000 m³ jusqu'en 2020. Cette eau est embouteillée et vendue sous la marque Vittel Bonne Source pour l'export ;
- *Le groupe Ermitage* (Bulgnéville et Saulxures-les-Bulgnéville) dispose d'une autorisation pour l'utilisation d'un volume de 650 000 m³ par an. Les eaux sont destinées à la fabrication du fromage, aux lavages des équipements de production et au séchage du lactosérum. La société a réalisé des investissements importants depuis 2007 pour améliorer son ratio d'utilisation d'eau par litre de lait. Une partie de l'eau utilisée est recyclée. Sa consommation a ainsi baissé de 20% sur les dix dernières années.
- *La société Elivia* (Mirecourt-Juvaincourt) dispose d'une autorisation pour un volume de 140 000 m³ par an.

Nous tenons à rappeler que les efforts réalisés par les industriels vont se poursuivre. Ainsi, Nestlé a présenté son projet REUSE (Réutilisation des eaux épurées) qui est en cours d'instruction par les services de l'Etat tandis que l'Ermitage va engager des études afin de déterminer les marges d'optimisation et d'identifier des process industriels plus économes en eau.

Il est également important de souligner que le cumul des prélèvements, dans le secteur sud-ouest, en déficit, confirme une tendance nette à la baisse pour les usages industriels entre 2010 et 2019 (-31%, passant ainsi de 1,6 à 1,1 millions de mètres cubes).

En conséquence, et j'ai pu constater que le projet de SAGE partage ce point de vue, il est très important de préserver le dynamisme économique du territoire pour éviter qu'il ne se trouve confronté à une crise profonde et à un risque de « désertification ». Il est donc nécessaire de garantir l'accès à la ressource en eau, dans un schéma de partage équilibré, aux grands industriels du secteur, mais également au tissu de PME/PMI, tout en continuant à soutenir les entreprises dans leurs recherches de marges d'optimisation et d'identification de process industriels encore plus économes en eau.

Pour conclure, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges est particulièrement attentive à la notion de développement durable et de préservation de la ressource en eau et continuera à sensibiliser nos ressortissants sur ce sujet.

Nous vous demandons néanmoins de considérer que les entreprises vosgiennes localisées au sein du périmètre du SAGE GGTI ont déjà réalisé de nombreux investissements afin de faire usage des meilleures technologies disponibles.

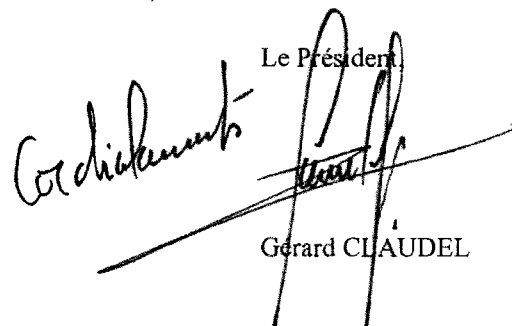
Il convient donc de leur apporter tout votre soutien afin de les aider à faire face aux efforts supplémentaires qui pourraient leur être demandés au cours des années à venir.

Compte-tenu de l'ensemble de ces remarques, l'Assemblée générale de la CCI des Vosges, réunie le 12 octobre 2021, a rendu un avis favorable au projet du SAGE GTI.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Président



Gérard CLAUDEL



LE PRÉSIDENT
JEAN ROTTNER

Madame BEGEL Régine
Présidente de la CLE du SAGE GTI
Conseil Départemental des Vosges
8, rue de la Préfecture
88088 EPINAL CEDEX 9

Strasbourg, le **5 - JAN. 2022**

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous informer que la Commission Permanente du Conseil Régional Grand Est, réunie le 19 novembre 2021, a émis un avis favorable avec remarques sur le projet de Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE des Grès du Trias Inférieur.

Je vous souhaite bonne réception de cette information.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes salutations les meilleures.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Jean Rottner", written in a cursive style.

Région Grand Est

LES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ASVPP – Oiseaux Nature et Vosges Nature Environnement
et
L'Association UFC QUE CHOISIR VOSGES,

Nompatelize, le 25 octobre 2021

Madame Régine BEGEL
Présidente de la CLE
88000 EPINAL

Objet : Réunion de la CLE

Madame la présidente,

La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) a fait connaître son Avis délibéré sur le projet d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la nappe des Grès du Trias inférieur (GTi) porté par la Commission locale de l'eau de ce SAGE (88).

Pour l'essentiel il porte des remarques et critiques très proches de celles que nous avons émises à l'occasion de la séance de la CLE du 16 avril 2021. Pour mémoire :

- Une date d'équilibre à 2027 trop tardive
- Un équilibre qui repose sur une solution incertaine (impacts sur la ressource et milieux superficiels) reposant sur les collectivités, et des points d'étapes trop tardifs
- Une approche exclusive de la ressource GTi sans approche globale du complexe multicouche (modèle hydrogéologique de son fonctionnement, VMP dans les Muschelkalk, observatoire de l'eau toujours en attente...)
- Des modalités de recharge et de temporalité après la date d'équilibre non définies
- Une gouvernance qui ne lasse pas d'étonner qui tend à reproduire la situation antérieure de conflit d'intérêt et cherche à marginaliser encore plus les oppositions que constituent nos associations environnementalistes et de consommateurs
- ...

Enfin l'Autorité Environnementale *attire l'attention de la CLE et du Préfet sur la nécessité de compléter le SAGE présenté à l'enquête publique par des éléments permettant de lui donner de la lisibilité en matière de construction progressive requise (phasage, calendrier, études et mesures) afin que son contenu intègre, à un terme à définir, l'ensemble des masses d'eaux souterraines et superficielles et leurs milieux associés.*

Nous ne saurions dire mieux.

Aussi, Madame la Présidente, nous vous demandons de convoquer une réunion de l'instance que vous présidez dans les meilleurs délais afin de définir collectivement les compléments utiles à apporter au projet de SAGE voté en avril, lequel ne saurait être présenté en l'état à l'enquête publique, compte tenu des avis formulés par la MRAE et le Comité de Bassin Rhin Meuse.

Je vous vous prie d'agr er Madame la Pr sidente l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour les associations
Le pr sident de VNE
Jean-Fran ois FLECK



Copie   Monsieur le pr fet
Copie   Monsieur le pr sident du CD88

OBJET : Consultation du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inferieur (SAGE des GTI)

Après avoir pris connaissance du projet de SAGE des GTI validé par la CLE (Commission Local de l'Eau) du 16 avril 2021, nous souhaitons vous faire part des remarques suivantes.

En effet, par sa délibération N° 2019/08 du 18 octobre 2019, le comité de bassin de l'agence de l'eau Rhin-Meuse préconise aux acteurs locaux une nouvelle solution pour le SAGE de la nappe des Grès du Trias Inferieur secteur de Vittel. Cette nouvelle solution ne fait plus intervenir des ressources non locales, c'est-à-dire hors du secteur Sud-ouest.

Le comité de bassin a ainsi voté à l'unanimité les 5 principes directeurs suivant d'un nouveau scénario.

- **Principe n°1** : Donner la priorité à la satisfaction des besoins en eau potable des populations à partir des seules ressources locales, en intégrant les potentialités du gîte B (masse d'eau FRGC106 – Muschelkalk) et C (masse d'eau FRGC 104 – GTI) compatibles avec cet usage.

- **Principe n°2** : Recouvrir les capacités naturelles de régénération du gîte C de la ZRE (Zone de Répartition des Eaux) au plus tard en 2027 en limitant à cette échéance les prélèvements annuels en deçà de sa recharge naturelle.

- **Principe n°3** : Définir des objectifs très ambitieux de réduction des consommations d'eau (tous usages) et leur trajectoire d'ici 2027, en projetant de meilleurs rendements des réseaux AEP (Alimentation en Eau Potable), une plus grande sobriété des activités industrielles et une sensibilisation large aux économies d'eau.

- **Principe n°4** : Gérer les prélèvements dans une approche multi-gites (A, B et C) de la manière la plus rationnelle possible, conformément aux 3 premiers principes, et en tenant compte des effets du dérèglement climatique et des besoins en eau optimisés des différents usagers.

- **Principe n°5** : Afin de suivre l'impact des prélèvements sur les différents aquifères sollicités, constituer un observatoire des pressions et des niveaux piézométrique, confié à un opérateur indépendant et animé par la CLE.

Nous constatons que le projet de SAGE validé par la CLE n'est pas conforme avec les principes énoncés par le comité de bassin de l'agence de l'eau. Exemple, pourquoi parler d'interconnexion avec la nappe secteur Nord ? Le CB indique dans le principe N° 1 « à partir des seules ressources locales ».

Comme le précise clairement le principe N°1 de la délibération du comité de bassin « : Donner la priorité à la satisfaction des besoins en eau potable des populations à partir des seules ressources locales » en complément le principe n°3 s'impose à nous « une plus grande sobriété des activités et une sensibilisation large aux économies d'eau » pourquoi ne pas limiter clairement les prélèvements en instaurant des quotas ? comme le précise le principe n°2 « Recouvrir les capacités naturelles de régénération du gîte C de la ZRE (Zone de Répartition des Eaux) au plus tard en 2027 en limitant à cette échéance les prélèvements annuels en deçà de sa recharge naturelle. »

Si l'objectif fixé n'est pas atteint en 2027... que se passe-t-il ?? En conclusion, dans l'état actuel des propositions nous ne pouvons valider certains choix de la CLE.

Exprimez vous par courrier ou délibération.

AUROY Valérie

De: DIDIER Sylvie
Envoyé: mardi 9 novembre 2021 17:05
À: JEANGEOORGES Anne
Objet: TR: dossier nappe GTI consultation communes SAGE
Pièces jointes: COURRIER PDF SAGE-04-11-2021.pdf

Merci de mettre ce courrier dans le sharepoint
Merci

Sylvie DIDIER

▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES

Direction de l'Attractivité des Territoires

De : PARMENTIER Damien <dparmentier@vosges.fr>
Envoyé : mardi 9 novembre 2021 10:46
À : DIDIER Sylvie <sdidier@vosges.fr>
Objet : Fwd: dossier nappe GTI consultation communes SAGE

Damien Parmentier
Directeur Général des Services
Conseil départemental des Vosges

Début du message transféré :

De: Collectif Elus <eluscollectif@gmail.com>
Date: 8 novembre 2021 à 22:09:33 UTC+1
À: juvaincourt@wanadoo.fr, mairie-lamarche@wanadoo.fr, landaville.mairie@orange.fr, mairie-langlevy@wanadoo.fr, mairie.laval-sur-vologne@wanadoo.fr, mairie.lavelinedevantbruyeres@wanadoo.fr, mairie.laveline-du-houx@wanadoo.fr, mairielb@orange.fr, mairie.lemmecourt@orange.fr, mairie.lepanges-sur-vologne@wanadoo.fr, lerrain@wanadoo.fr, lesseux.mairie@orange.fr, mairie.liezey@wanadoo.fr, mairie@liffol-le-grand.fr, mairieligneville@orange.fr, mairie.lironcourt@orange.fr, ville-longchamp@wanadoo.fr, mairie.longchamp.chat@wanadoo.fr, mairie-de-lubine@wanadoo.fr, commune.lusse@orange.fr, mairie.luvigny@wanadoo.fr, mairiemaconcourt@orange.fr, mairiemadecourt@orange.fr, mairie.madegney@orange.fr, mairie.madonneetlamerey@orange.fr, mairie.malaincourt@akeonet.com, **SECRETAIRE MAIRIE DE MANDRAY** <mandray@wanadoo.fr>, mairie.mandres.sur.vair@orange.fr, mairie.marainville@wanadoo.fr, mairie.marey@wanadoo.fr, mairie.maroncourt@orange.fr, mairie.martignylesbains@wanadoo.fr, mairie.martigny-les-gerbonvaux@wanadoo.fr, mairie.martinville@wanadoo.fr, mattaincourt@wanadoo.fr, mairie-maxeysurmeuse@orange.fr, mairie.mazelevy@orange.fr, mazirot.mairie@orange.fr, medonville88@wanadoo.fr, memenil.mairie@wanadoo.fr, commune-de-menarmont@wanadoo.fr, communedemenilenxaintois@orange.fr, menil-de-senones@orange.fr, Commune.menilsurbelvitte@wanadoo.fr, Commune-le-menil@wanadoo.fr, mairie.midrevaux88@orange.fr, mairie@mirecourt.fr, moncelsurvair@wanadoo.fr, mairielemont.88@orange.fr, mairiemont2@wanadoo.fr, mairie.montlesneufchateau@wanadoo.fr, monthureuxlesec@akeonet.com, mairie.monthureuxsursaone@wanadoo.fr, mairie.montmotier@wanadoo.fr, mairie-morelmaison@wanadoo.fr, commune.moriville@wanadoo.fr, commune-de-morizecourt@orange.fr, mairiedemortagne@wanadoo.fr, commune.morville@wanadoo.fr, mairie-mousse88@wanadoo.fr, mairiedemoyemont@wanadoo.fr, contact@ville-moyenmoutier.fr, nayemontlesfosses@orange.fr,

accueil@mairie-neufchateau.fr, [laneuveville devantlepanges](mailto:laneuvevilledevantlepanges)
<mairie@laneuvevilledevantlepanges.com>, communelaneuvevillechat@wanadoo.fr,
mairie.laneuveville@wanadoo.fr, mairie.neuwillerssurfave@wanadoo.fr, accueil@nomexy.fr,
mairienompatelize@gmail.com, mairie-nonville@wanadoo.fr, mairie.nonzeville@wanadoo.fr,
mairie-norroy@wanadoo.fr, mairiedenossoncourt@wanadoo.fr, mairieoelleville@wanadoo.fr,
commune-d-offroicourt@orange.fr, commune-de-ollainville@orange.fr,
mairie.ortoncourt@orange.fr, communedepadoux@wanadoo.fr,
mairie.pairetgrandrupt@outlook.fr, mairie.pallegnev@orange.fr, commune-de-parey-sous-montfort@orange.fr,
mairiepargny88@orange.fr, mairielapetitefosse@wanadoo.fr,
mairie.petite.raon@wanadoo.fr, mairie.pierrefitte88@orange.fr, pierrepont88@orange.fr,
mairieplainfaing@wanadoo.fr, mairiepleuvezain@orange.fr, mairie@plombieres.fr,
pompierre@9online.fr, commune.pontlesbonfays@orange.fr, pontsurmadon.mairie@orange.fr,
portieux.mairie@wanadoo.fr, MAIRIE LES POULIERES <mairie.poulieres@wanadoo.fr>,
mairiedepoussay@wanadoo.fr, mairiepouxoux@orange.fr, mairie.prey@wanadoo.fr,
provenchereslesdarney@orange.fr, mairieprovencheres-sf@wanadoo.fr, commune-le-puid@orange.fr,
mairiepunerot@wanadoo.fr, commune-puzieux@orange.fr,
racecourt.mairie@wanadoo.fr, mairierainville@orange.fr, mairie@rambervillers.fr,
mairie.ramecourt@orange.fr, ramonchamp@wanadoo.fr, Mairie RANCOURT
<mairierancourt@gmail.com>, Charlène Augier <raon.aux.bois@wanadoo.fr>,
mairiederaonletape@wanadoo.fr, mairie.raonsurplaine@orange.fr, mairie.rapey@orange.fr,
commune.raves@wanadoo.fr, mairie.rebeuville@wanadoo.fr, commune.regnevelle@orange.fr,
mairie.regnev@orange.fr, mairie.rehaincourt@wanadoo.fr, contact@mairie-rehaupal.fr,
mairierelanges@wanadoo.fr, commune-de-remicourt@orange.fr, mairie@remiremont.fr, mairie-remoncourt@wanadoo.fr,
commune.remomeix@wanadoo.fr, commune.removille@orange.fr,
renauvoid@wanadoo.fr, mairie.repel@gmail.com, communederobecourt@orange.fr, mairie-de-rochesson@wanadoo.fr,
mairie-de-rollainville@wanadoo.fr, mairie.rominauxbois@gmail.com,
mairiederomont@wanadoo.fr, mairie.lesrougeseaux@wanadoo.fr, mairie.leroulier@wanadoo.fr,
communederouvresenxaintois@wanadoo.fr, mairierouvreslachetive@wanadoo.fr,
mairierovilleauxchenes@orange.fr, ROZEROTTE <mairierozerotte@wanadoo.fr>, commune-de-rozieres-sur-mouzon@orange.fr,
mairie.rugnev@wanadoo.fr, mairiederuppes@orange.fr, mairie@ruptsurmoselle.fr,
mairie.saint-ame@wanadoo.fr, mairie.sainte-barbe@wanadoo.fr,
mairie.baslemont@wanadoo.fr, mairie.stbenoit88@wanadoo.fr, contact@ville-saintdie.fr,
info@ville-st-etienne-remiremont.fr, mairie.stgenest@orange.fr, saint-gorgon.mairie@wanadoo.fr,
mairie.sainte-helene88@orange.fr, adminstjean@orange.fr, commune.stjulien@orange.fr, saint-leonard88@wanadoo.fr,
contact@vsm88.fr, mairie.saintmauricesurmortagne@orange.fr, Catherine BELLINI <mairie.stmaurice.sur.moselle@wanadoo.fr>,
mairie.stmenge@orange.fr, MATHIS William <mairie.stmichelsurmeurthe@wanadoo.fr>,
info@saint-nabord.fr, mairiestouenlesparey@wanadoo.fr, stpaul88@wanadoo.fr, mairie.saintpierremont@orange.fr,
mairie.stprancher@gmail.com, commune.st.remimont@akeonet.com, mairie.saintremy@free.fr,
mairie.ststail@orange.fr, com.stvallier@wanadoo.fr, mairie-lasalle88@wanadoo.fr,
mairie.sanchev@wanadoo.fr, sandaucourt@wanadoo.fr, mairie.ecole.sansvallois@orange.fr,
commune.sapois@hotmail.fr, mairie.sartes@orange.fr, mairie.lesaulcy@wanadoo.fr,
mairie.saulcy@wanadoo.fr, mairie.saulxures@orange.fr, info@saulxures-sur-moselotte.fr,
mairiedesauville@orange.fr, communedesavigny@orange.fr, veronique.bourquin@wanadoo.fr,
mairie.senones@wanadoo.fr, mairie.senonges@wanadoo.fr, mairie.seraumont@orange.fr,
mairie.sercoeur@wanadoo.fr, commune-de-serecourt@orange.fr, mairie.serocourt@orange.fr,
mairie-sionne@wanadoo.fr, mairie.socourt@orange.fr, mairie-soncourt@wanadoo.fr, secretariat-88460@orange.fr,
commune.suriauville@wanadoo.fr, mairie-du-syndicat@wanadoo.fr,
communedetaintrux@wanadoo.fr, communetendon@wanadoo.fr,
commune.de.girmont@wanadoo.fr, mairie.oncourt@wanadoo.fr, theysousmontfort@wanadoo.fr,
mairiethiefosse@wanadoo.fr, mairie.thillot@lethillot88.fr, mairie.thiraucourt@orange.fr,
mairieletholy@wanadoo.fr, mairie.lesthons@orange.fr, mairie.thuillieres@orange.fr,
mairie.tignecourt@nordnet.fr, mairie.tilleux@gmail.com, mairie.tollaincourt@wanadoo.fr,
mairietotainville@wanadoo.fr, mairie.trampot@orange.fr, tranqueville.mairie@wanadoo.fr,
mairie.tremonzey@akeonet.com, mairiedubexy@orange.fr, mairie-urimenil@wanadoo.fr,
urville.mairie-de@akeonet.com, mairie@uxegnev.fr, Mairie-uzemain@orange.fr, [2](mailto:mairie.la-</p></div><div data-bbox=)

vacheresse@wanadoo.fr, mairie@vagney.fr, mairie@valdajol.fr, mairievalfroicourt@wanadoo.fr, mairie.valleroy-aux-saules@wanadoo.fr, valleroylesec@orange.fr, mairie.lesvallois@wanadoo.fr, mairie-levaltin@wanadoo.fr, mairievarmonzey@gmail.com, communevaubexy@free.fr, mairie.vaudeville@orange.fr, vaudoncourt.mairie@akeonet.com, mairie.vaxoncourt@wanadoo.fr, vecoux88@wanadoo.fr, commune.velotte.tatignecourt@wanadoo.fr, mairie-de-ventron@wanadoo.fr, commune-le-vermont@orange.fr, communevervezelle@orange.fr, vexaincourt.commune-de@wanadoo.fr, mairiedevicherey@orange.fr, commune.vienville@wanadoo.fr, commune-de-vieux-moulin6@orange.fr, villers88@orange.fr, mairie.villesurillon@wanadoo.fr, mairie.villoncourt@orange.fr, mairiedevillotte@wanadoo.fr, Commune-de-villouxel@orange.fr, mairie.vimenil@wanadoo.fr, mairie.vincey@wanadoo.fr, Mairie.viocourt@wanadoo.fr, mairie.viomenil@orange.fr, mairie@ville-vittel.fr, commune.viviers-le-gras@orange.fr, mairievivierslesoffroicourt@orange.fr, mairie.lavoivre@wanadoo.fr, mairie.lesvoivres@orange.fr, mairie.vomecourt@orange.fr, mairie.vomecourtsurmadon@orange.fr, commune.vouxey@orange.fr, commune.vrecourt@wanadoo.fr, mairie.vroville@orange.fr, mairie-wisembach@orange.fr, mairie.xaffevillers@wanadoo.fr, commune.xamontarupt@wanadoo.fr, mairie.xaronval@hotmail.fr, mairie@xertigny.fr, accueil.mairie@xonrupt.fr, mairie-zincourt@orange.fr, PARMENTIER Damien <dparmentier@vosges.fr>, CAE <direction@agglo-epinal.fr>, LAMBOTTE Romain <romain.lambotte@agglo-epinal.fr>

Objet: TR : dossier nappe GTI consultation communes SAGE

Chers Collègues.

Vous avez reçu comme nous un courrier en date du 25 juin 2021 à l'entête du Département des Vosges ...

L'objet étant la consultation sur le projet de Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inférieur (SAGE des GTI)

Il concerne les 190 communes du SAGE mais peut être porté a la connaissance du territoire vosgien.

L'absence de réponse avant le 20 novembre 2021 vaudra avis favorable !

-

Nous, le collectif Élus avons consulté le projet, si comme nous l'enjeu de l'eau dans notre département vous préoccupe, nous vous proposons d'utiliser la réponse jointe en PJ.

Le collectif élus représente des élus du territoire de la plaine qui ont décidé de créer un collectif pour participer démocratiquement au débat, avec la volonté d'élargir le dialogue et de faire entendre d'autres voix. En effet il est important de faire remonter les inquiétudes de la population.

Votre Avis, c'est l'Avis du Maire sous forme de courrier, ou la rédaction d'une délibération, le délai pour la réponse est maintenant limité, à vos stylos ...

Comme vous pouvez le constater nos deux préoccupations sont : la priorité à la satisfaction des besoins en eau potable des populations, ainsi que la régénération rapide de la nappe des GTI.

Le collectif Élus reste bien sûr disponible pour répondre à toutes vos interrogations.

Par mail : eluscollectif@gmail.fr ou par courrier : Collectif Elus Mairie place Grandidier 88270 BAINVILLE AUX SAULES ou encore au 06.73.60.95.88

Vous pouvez envoyer directement votre avis par voie électronique à l'adresse suivante : sagegti@vosges.fr ou par courrier au Conseil Départemental.

Merci de nous mettre en copie eluscollectif@gmail.fr

Comptant sur votre implication.

Le collectif des élus.

AUROY Valérie

De: SAGE GTI
Envoyé: vendredi 26 novembre 2021 07:43
À: AUROY Valérie
Objet: TR: Avis commune d'Aulnois

Pour info

Anne JEANGORGES



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES

Direction de l'Attractivité des Territoires

De : Alain MOUGENEL <mairiedaulnois88@wanadoo.fr>
Envoyé : jeudi 25 novembre 2021 14:23
À : SAGE GTI <sagegti@vosges.fr>
Objet : Avis commune d'Aulnois

Bonjour,

Par ce mail je vous fais parvenir l'avis de la commune d'Aulnois à l'issue de la dernière séance de son Conseil Municipal. Cet avis vous arrive avec un peu de retard, par conséquent, je vous prie de bien vouloir nous en excuser.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de SAGE pour un retour à l'équilibre à l'horizon 2027 et souhaite également que la Communauté de Commune Terre d'Eau puisse être porteuse de ce SAGE dans un objectif de coordonner de façon efficiente les actions à mener et plus particulièrement sur le secteur dit de la faille de Vittel où les enjeux sont certainement les plus sensibles entre les besoins de la population, de l'agriculture et des industriels.

Restant disponible, je vous souhaite une belle journée

Bien cordialement

Alain MOUGENEL
Maire d'AULNOIS



3, route de Châtenois
88300 AULNOIS

Secrétariat:

Les Mardis 13h30-15h30

Les jeudis 9h30-11h30

Tel/Fax: 03.29.06.53.08



Pensez à la planète, imprimer ce papier que si nécessaire

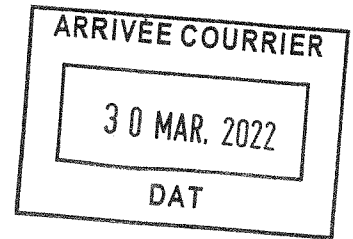
REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

VOSGES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MATTAINCOURT
88500

Séance du 21 mars 2022



Date : 21/03/2022

Numéro : 14/2022

L'an deux mille vingt-deux
et le vingt et un mars
à 18 h 00,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : HURIOT Joris, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	13

Présents : Mesdames MARCHAL LABAYE Christine – TRELAT Janine – GRANGY Magali – ROPA Silvia – LOMBARD Christelle – BERTRAND Mathilde – THOMAS Dominique.

Messieurs HURIOT Joris – GUILLET Francis – VALANCE Jérémy – MAILLARD Edouard – HURIOT Bruno – VOIRIN Gérard.

Date de la convocation

08/03/2022

Absent : LIDDELL Loïc.

Secrétaire : MARCHAL LABAYE Christine.

Objet de la délibération

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la nappe du grès du trias inférieur.

Il est rappelé que le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est un outil de planification visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Monsieur le Maire présente les enjeux locaux et rappelle que le sujet a fait l'objet de communications aux élus municipaux et d'échanges en Conseil Municipal.

Il est soulevé l'existence de fortes pressions des usages, notamment industriels sur la nappe. Aussi, la sécurisation de l'alimentation en eau potable est un enjeu majeur qui est rappelé par la MRAe.

Il est rappelé la délibération du 4 mars 2019 qui n'a pas été correctement prise en compte par la commission compétente.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- REGRETTE que la délibération du 4 mars 2019 n'ai pas été prise en compte pas les instances compétentes ;
- RAPPORTE et ABROGE la délibération du 1^{er} septembre 2021 ;
- SE POSITIONNE, sans ambiguïté, pour une ressource en eau destinée, en priorité, à la population et, suivant quantités disponibles, aux activités essentielles pour l'Homme.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Joris HURIOT



JORIS HURIOT
2022.03.25 14:35:28 +0100
Ref:20220325_142208_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Joris HURIOT

AUROY Valérie

De: SAGE GTI
Envoyé: lundi 22 novembre 2021 07:46
À: AUROY Valérie
Objet: TR: Consultation sur le projet de SAGE des GTI
Pièces jointes: courrier SAGE.pdf

Anne JEANGÉORGES



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES

Direction de l'Attractivité des Territoires

De : mairie.bayecourt <mairie.bayecourt@wanadoo.fr>
Envoyé : samedi 20 novembre 2021 10:41
À : SAGE GTI <sagegti@vosges.fr>
Cc : eluscollectif@gmail.com
Objet : Consultation sur le projet de SAGE des GTI

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint le courrier relatif à la décision de la commission locale de l'eau sur le projet de SAGE des GTI.

Cordialement

Le Maire de BAYECOURT

Gilbert FRANÇOIS



Mairie de BAYECOURT

121, Rue d'Alsace

88150 BAYECOURT

Monsieur le Président du Conseil
Départemental des VOSGES

8, rue de la préfecture

88088 EPINAL CEDEX 9

Objet: Consultation sur le projet du SAGE des GTI

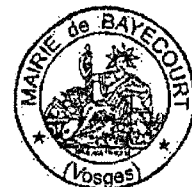
Monsieur Le Président,

Au nom des élus du conseil municipal de BAYECOURT, je vous fais part de mon soutien au Collectif de Elus de Bainville au Saulés et demande que le projet SAGE des GTI, validé par la Commission Locale de l'Eau du 16 avril 2021, respecte les 5 principes directeurs du comité de bassin Rhin Meuse décidés par délibération N°2019/08 du 18 octobre 2019.

Je vous remercie de prendre en considération notre position sur ce projet et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses Salutations.

Le Maire de BAYECOURT

Gilbert FRANÇOIS



AUROY Valérie

De: SAGE GTI
Envoyé: lundi 15 novembre 2021 13:09
À: AUROY Valérie
Objet: TR: SDAGE
Pièces jointes: N134- Plan de gestion des eaux SDAGE.pdf

Anne JEANGEORGES



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES

Direction de l'Attractivité des Territoires

De : MAIRIE CHAVELOT <mairie.chavelot@orange.fr>
Envoyé : mardi 9 novembre 2021 10:43
À : SAGE GTI <sagegti@vosges.fr>
Cc : eluscollectif@gmail.fr
Objet : SDAGE

Bonjour,

Veillez trouver ci-jointe la délibération concernant le Plan de Gestion des Eaux 2022-2027.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement.

La Responsable Administrative,
Corinne THIÉBAUT.

MAIRIE DE CHAVELOT

4 rue de l'Eglise

88150 CHAVELOT

Tél : 03 29 39 19 63

Fax : 03 29 39 11 61

Mail : mairie.chavelot@wanadoo.fr

COMMUNE DE CHAVELOT

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL

DÉPARTEMENT
DES VOSGES

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT
D'ÉPINAL

N° 134 / 2021 DU MARDI 06 JUILLET 2021

CANTON
DE GOLBEY

L'an deux mille vingt et un, le Six Juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAVELOT étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Francis ALLAIN

Date d'affichage :
09 Juillet 2021

Étaient présents : Messieurs ARNOULD AUGUSTIN BERTRAND DEMANGEON PRÉVOT PROTIN

Date de convocation :
29 Juin 2021

Mesdames BUSSY FORLER PELLETEY PERNOT

Étaient excusés : Monsieur VINCENT Mesdames DECKERT JACQUOT SAUNIER

Était non excusé .

NOMBRE

de conseillers en exercice	15
de présents	11
de votants	11 + 4

Procurations : Benjamin VINCENT à Olivier PRÉVOT - Nathalie DECKERT à Cécile PELLETEY - Mireille JACQUOT à Elisabeth FORLER - Cyrielle SAUNIER à Francis ALLAIN

Un scrutin a eu lieu. Olivier PRÉVOT a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : PLAN DE GESTION DES EAUX (SDAGE)

Le Maire explique à l'Assemblée que le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhin-Meuse, SDAGE 2022-2027, s'inscrit dans la continuité du SDAGE 2015-2021.

Il définit les grandes priorités en matière de préservation quantitative et qualitative de l'eau.

Il fixe des objectifs à atteindre en 2027 :

- Bon état écologique : 47% des eaux de surface
- Bon état chimique : 33% des eaux de surface et 69% des eaux souterraines
- Bon état quantitatif : 100% des eaux souterraines

Pour atteindre ces objectifs, des actions seront menées visant à :

- Renforcer la protection des zones de captage
- Réduire les pollutions d'origine agricole, industrielle et ménagère
- Poursuivre la restauration des milieux aquatiques
- Renforcer la préservation de la ressource en eau
- Renforcer la gouvernance locale

Le coût du Programme de Mesures PDM s'élève à environ 1,6 milliards d'euros.

Vu la Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil des bassins du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau,

Vu l'arrêté du 8 juillet 2010 établissant la liste des substances prioritaires, modifié par l'Arrêté du 7 septembre 2015 établissant la liste des substances prioritaires et fixant les modalités et délais de réduction progressive et d'élimination des déversements, écoulements, rejets directs ou indirects respectivement des substances prioritaires et des substances dangereuses visées à l'article R.212-9 du Code de l'Environnement,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu toutes les explications, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable.
- Pose la question de l'impact financier de la mise en place du plan d'actions sur le budget des ménages et de la création de nouvelles taxes.

Pour copie conforme.
Le Maire,



Francis ALLAIN.

AUROY Valérie

De: mairie.deycimont@wanadoo.fr
Envoyé: lundi 15 novembre 2021 15:50
À: AUROY Valérie
Objet: Fw: Fwd: dossier nappe GTI consultation communes SAGE
Pièces jointes: COURRIER PDF SAGE-04-11-2021.pdf

Comme convenu avec M le Maire ci-joint mail reçu pour complément d'information

merci

From: [Collectif Elus](#)
Sent: Monday, November 08, 2021 10:05 PM
To: [mairielesabl](#)

Chers Collègues.

Vous avez reçu comme nous un courrier en date du 25 juin 2021 à l'entête du Département des Vosges ...

L'objet étant la consultation sur le projet de Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inférieur (SAGE des GTI)

Il concerne les 190 communes du SAGE mais peut être porté à la connaissance du territoire vosgien.

L'absence de réponse avant le 20 novembre 2021 vaudra avis favorable !

Nous, le collectif Élus avons consulté le projet, si comme nous l'enjeu de l'eau dans notre département vous préoccupe, nous vous proposons d'utiliser la réponse jointe en PJ.

Le collectif élus représente des élus du territoire de la plaine qui ont décidé de créer un collectif pour participer démocratiquement au débat, avec la volonté d'élargir le dialogue et de faire entendre d'autres voix. En effet il est important de faire remonter les inquiétudes de la population.

Votre Avis, c'est l'Avis du Maire sous forme de courrier, ou la rédaction d'une délibération, le délai pour la réponse est maintenant limité, à vos stylos ...

Comme vous pouvez le constater nos deux préoccupations sont : la priorité à la satisfaction des besoins en eau potable des populations, ainsi que la régénération rapide de la nappe des GTI.

Le collectif Élus reste bien sûr disponible pour répondre à toutes vos interrogations.

Par mail : eluscollectif@gmail.fr ou par courrier : Collectif Elus Mairie place Grandidier 88270 BAINVILLE AUX SAULES ou encore au 06.73.60.95.88

Vous pouvez envoyer directement votre avis par voie électronique à l'adresse suivante : sagegti@vosges.fr ou par courrier au Conseil Départemental.

Merci de nous mettre en copie eluscollectif@gmail.fr

Comptant sur votre implication.

Le collectif des élus.

OBJET : Consultation du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inferieur (SAGE des GTI)

Après avoir pris connaissance du projet de SAGE des GTI validé par la CLE (Commission Local de l'Eau) du 16 avril 2021, nous souhaitons vous faire part des remarques suivantes.

En effet, par sa délibération N° 2019/08 du 18 octobre 2019, le comité de bassin de l'agence de l'eau Rhin-Meuse préconise aux acteurs locaux une nouvelle solution pour le SAGE de la nappe des Grès du Trias Inferieur secteur de Vittel. Cette nouvelle solution ne fait plus intervenir des ressources non locales, c'est-à-dire hors du secteur Sud-ouest.

Le comité de bassin a ainsi voté à l'unanimité les 5 principes directeurs suivant d'un nouveau scénario.

- **Principe n°1** : Donner la priorité à la satisfaction des besoins en eau potable des populations à partir des seules ressources locales, en intégrant les potentialités du gîte B (masse d'eau FRGC106 – Muschelkalk) et C (masse d'eau FRGC 104 – GTI) compatibles avec cet usage.

- **Principe n°2** : Recouvrir les capacités naturelles de régénération du gîte C de la ZRE (Zone de Répartition des Eaux) au plus tard en 2027 en limitant à cette échéance les prélèvements annuels en deçà de sa recharge naturelle.

- **Principe n°3** : Définir des objectifs très ambitieux de réduction des consommations d'eau (tous usages) et leur trajectoire d'ici 2027, en projetant de meilleurs rendements des réseaux AEP (Alimentation en Eau Potable), une plus grande sobriété des activités industrielles et une sensibilisation large aux économies d'eau.

- **Principe n°4** : Gérer les prélèvements dans une approche multi-gîtes (A, B et C) de la manière la plus rationnelle possible, conformément aux 3 premiers principes, et en tenant compte des effets du dérèglement climatique et des besoins en eau optimisés des différents usagers.

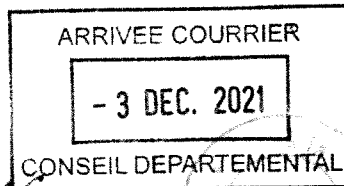
- **Principe n°5** : Afin de suivre l'impact des prélèvements sur les différents aquifères sollicités, constituer un observatoire des pressions et des niveaux piézométrique, confié à un opérateur indépendant et animé par la CLE.

Nous constatons que le projet de SAGE validé par la CLE n'est pas conforme avec les principes énoncés par le comité de bassin de l'agence de l'eau. Exemple, pourquoi parler d'interconnexion avec la nappe secteur Nord ? Le CB indique dans le principe N° 1 « à partir des seules ressources locales ».

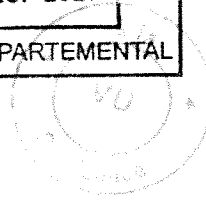
Comme le précise clairement le principe N°1 de la délibération du comité de bassin « : Donner la priorité à la satisfaction des besoins en eau potable des populations à partir des seules ressources locales » en complément le principe n°3 s'impose à nous « une plus grande sobriété des activités et une sensibilisation large aux économies d'eau » pourquoi ne pas limiter clairement les prélèvements en instaurant des quotas ? comme le précise le principe n°2 « Recouvrir les capacités naturelles de régénération du gîte C de la ZRE (Zone de Répartition des Eaux) au plus tard en 2027 en limitant à cette échéance les prélèvements annuels en deçà de sa recharge naturelle. »

Si l'objectif fixé n'est pas atteint en 2027... que se passe-t-il ?? En conclusion, dans l'état actuel des propositions nous ne pouvons valider certains choix de la CLE.

Exprimez vous par courrier ou délibération.



Le 30 Novembre 2021



Affaire suivie par :

Conseil Départemental des Vosges

Nos réf. :

8 Rue de la Préfecture

Vos réf. :

88000 EPINAL

Objet :

Préservation des ressources en eau – Projet de prélèvements dans le secteur Sud-Est – GTI

VILLE DE RAMBERVILLERS

Hôtel de Ville
Place du 30 Septembre
BP 79
88700 RAMBERVILLERS

Veillez trouver ci-après :

Tél. : 03.29.65.12.07
Fax : 03.29.65.25.20

E-mail :
mairie@rambervillers.fr

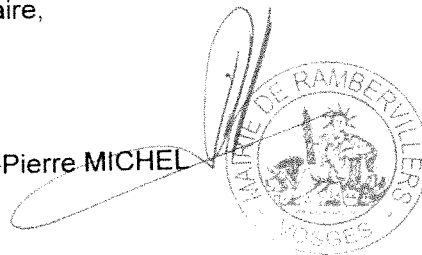
Site :
www.ville-rambervillers.fr

- La délibération prise lors du Conseil Municipal en date du 25 Novembre dernier, concernant la préservation des ressources en eau – Projet de prélèvements dans le secteur Sud-Est – GTI

Vous en souhaitant bonne réception,

Le Maire,

Jean-Pierre MICHEL



Département des Vosges

**CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE RAMBERVILLERS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**VILLE
DE
RAMBERVILLERS
88700**

SEANCE DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2021 - N°2021/074

Convocation du Conseil
Municipal : Jeudi
18 Novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi 25 Novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville de Rambervillers, en ses lieux habituels, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MICHEL, Maire.

Nombre effectif légal
du Conseil Municipal : 29

Les membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice, suivant les prescriptions du Code Général des Collectivités Territoriales, 2^{ème} Partie, titre II, chapitre I, Organisation de la Commune.

Nombre de membres en
exercice actuellement : 29

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Nombre de membres
présents : 21

M. Pierre-Jean TONON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions.

Nombre de membres
ayant donné pouvoir : 5

PRESENTS : M. Jean-Pierre MICHEL, M. Yannick MARQUIS, Mme Sandrine THIEBAUT, M. Alain NYSSSEN, Mme Murielle LEROUGE, M. Loïc DEMANGEON, Mme Rebecca VUILLEMARD, M. Emmanuel SIBILLE, Mme Sylviane BARTHELEMY, M. Daniel POURCHERT, Mme Christine MUNSCH, M. Pierre-Jean TONON, Mme Léa ROCHOTTE, M. Stéphane BOULAY, Mme Gaëlle LABORY, M. Michaël BOSSERR, Mme Nadia HAMMOUALI, M. Pascal AUBEL, Mme Marie-Claire CREUSILLET, Mme Audrey SAYER, M. Alain DUMET

Nombre de membres
Excusés :

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme Martine FERRY à M. Jean-Pierre MICHEL, M. Julien HAG à M. Yannick MARQUIS, M. Jean-Luc BARON à M. Pascal AUBEL, Mme Hélène GEORGEL à Mme Sylviane BARTHELEMY, M. Jacques SOURDOT à Mme Marie-Claire CREUSILLET

Nombre de membres
absents : 3

ETAIT EXCUSÉ :

ETAIENT ABSENTS : Mme Vanessa JACQUEMIN-CHASSARD, M. Bernard CHASSARD, M. Gautier GILLET

**OBJET : PRESERVATION
DES RESSOURCES EN
EAU – PROJET DE
PRELEVEMENTS DANS LE
SECTEUR SUD-EST - GTI**

Monsieur le Maire informe que plusieurs élus du Syndicat des Eaux des Ableuvenettes ont décidé de créer un collectif afin de participer au débat sur les prélèvements dans le secteur Sud-Est de la nappe Grès du Trias Inférieur (GTI).

Monsieur le Maire précise que le collectif propose aux conseils municipaux de l'ensemble des communes vosgiennes de se positionner sur le projet de transfert.

La délibération est jointe à la présente note d'information.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le projet de prélèvements dans le secteur Sud-Est GTI

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT,

Que le prélèvement actuel sur les nappes des GTI créent un déficit par rapport à la recharge naturelle d'un million de m3 par an,

Que la ressource en eau est prioritairement destinée aux populations de son territoire, comme prévoit la loi sur l'eau de 2006 et un décret en Conseil d'Etat, précisant : « la gestion équilibrée doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publiques, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population »,

Que, dans un contexte de changements climatiques, comme le prouve la sécheresse de l'été 2018, d'autres étant annoncées pour les années futures, il est essentiel de subvenir en priorité aux besoins des populations des communes en manque de ressource,

Que le prélèvement d'eau par une société privée pour une valorisation marchande ne peut se faire qu'après équilibre entre le prélèvement et la recharge naturelle, ce qui n'est pas le cas,

Que le secteur sud-est de la nappe GTI est dans une situation d'équilibre très fragile, sensible aux variations de la pluviométrie,

Que de nouveaux forages risquent d'affecter l'étiage des cours d'eau et de porter atteinte à la biodiversité,

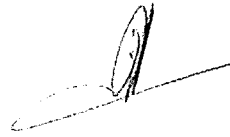
Que de nouveaux forages dans le périmètre de pompage du syndicat des Ableuvenettes pourraient mettre en péril celui-ci,

Après en avoir délibéré,

EMET un avis défavorable à l'unanimité au projet de prélèvements dans le secteur Sud-est GTI, à destination des populations locales du secteur de Vittel-Contrexéville, pour permettre la valorisation marchande de la ressource GTI Sud-Ouest, au détriment des populations locales à qui revient légalement la priorité d'usage.

Ainsi délibéré et signé après lecture,
Pour extrait conforme,
Le Maire : Jean-Pierre MICHEL

Reception au controle de legalite le 29/11/2021 a 14h31
Référence de l'AR : 088-218803674-20211125-2021074-DE



Jean-Pierre MICHEL

JEAN-PIERRE MICHEL
2021.11.29 14:17:34 +0100
Ref:20211129_134004_1-1-0
Signature numérique
le Maire

En application des articles R. 421-1 à R.421 7 du code de la justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
Ce recours peut également s'effectuer par voie électronique sur le site www.telerecours.fr